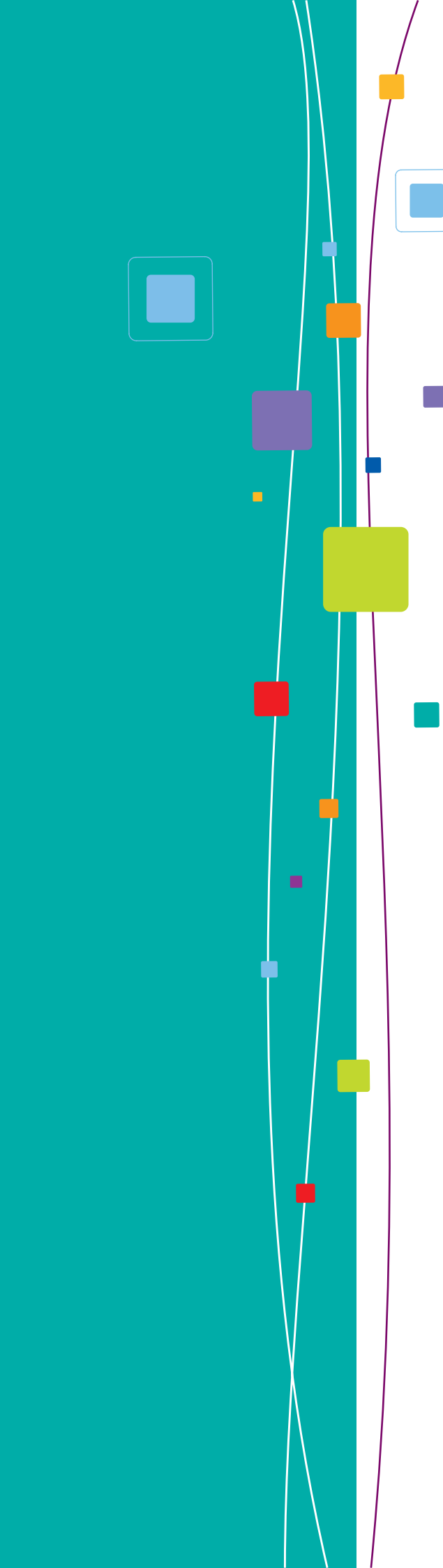




vivendi

**Rapport financier
et Etats financiers condensés
non audités des neuf premiers
mois de l'exercice 2009**

VIVENDI

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 6 758 509 356,50 €

Siège Social : 42 avenue de Friedland – 75380 PARIS CEDEX 08

CHIFFRES CLES CONSOLIDES	4
I- RAPPORT FINANCIER DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2009 (NON AUDITE)	5
1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	5
1.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2009	5
1.2 OPERATIONS EN COURS AU 30 SEPTEMBRE 2009	6
1.3 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE 30 SEPTEMBRE 2009	6
2 RESULTATS	8
2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET COMPTE DE RESULTAT AJUSTE (NON AUDITES)	8
2.2 ANALYSE DES RESULTATS DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2009	9
2.3 PERSPECTIVES 2009	11
3 FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS (NON AUDITES)	12
4 ANALYSE DES PERFORMANCES DES METIERS	14
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER (NON AUDITES)	14
4.2 COMMENTAIRES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LE RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE DES METIERS	15
5 TRESORERIE ET CAPITAUX	18
5.1 SYNTHESE DE L'EXPOSITION DE VIVENDI AUX RISQUES DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE MARCHE	18
5.2 EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	18
5.3 ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	20
5.4 EVOLUTION DES FINANCEMENTS EN 2009 ET NOTATION	21
6 DECLARATIONS PROSPECTIVES	24
II- ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER : DONNEES FINANCIERES COMPLEMENTAIRES NON AUDITEES	25
1 RECONCILIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE D'ACTIVISION BLIZZARD US GAAP ET IFRS	25
2 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER – DONNEES TRIMESTRIELLES 2009 ET 2008	29
III- ETATS FINANCIERS CONDENSES DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2009 (NON AUDITES)	31
COMPTE DE RESULTAT CONDENSE	31
TABLEAU DU RESULTAT GLOBAL CONDENSE	32
BILAN CONDENSE	33
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES	34
TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONDENSES	35
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES	38
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	38
NOTE 2 INFORMATION SECTORIELLE	39
NOTE 3 CHARGES ET PRODUITS DES ACTIVITES FINANCIERES	41
NOTE 4 IMPOT	42
NOTE 5 RECONCILIATION DU RESULTAT NET, PART DU GROUPE AU RESULTAT NET AJUSTE	42
NOTE 6 RESULTAT PAR ACTION	43
NOTE 7 ENGAGEMENTS	43
NOTE 8 LITIGES	44
NOTE 9 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	48

Chiffres clés consolidés

Données consolidées	Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercices clos le 31 décembre			
	2009	2008	2008	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	19 525	17 777	25 392	21 657	20 044	19 484
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (a)	4 245	3 848	4 953	4 721	4 370	3 985
Résultat net, part du groupe	1 788	3 982	2 603	2 625	4 033	3 154
Résultat net ajusté (ANI) (a)	2 112	2 079	2 735	2 832	2 614	2 218
Endettement financier net (a)	8 279	9 376	8 349	5 186	4 344	3 768
Capitaux propres	27 126	27 044	26 626	22 242	21 864	21 608
Dont capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	22 588	23 154	22 625	20 342	19 912	18 769
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)	5 087	4 795	7 056	6 507	6 111	5 448
Investissements industriels, nets (capex, net) (b)	1 974	1 485	2 001	1 626	1 645	1 291
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) (a)	3 113	3 310	5 055	4 881	4 466	4 157
Investissements financiers	668	3 903	3 947	846	3 881	1 481
Désinvestissements financiers	(32)	(338)	(352)	(456)	(1 801)	(155)
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent	1 639 (c)	1 515	1 515	1 387	1 152	689
Données par action						
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation	1 194,6	1 165,7	1 167,1	1 160,2	1 153,4	1 149,6
Résultat net ajusté par action	1,77	1,78	2,34	2,44	2,27	1,93
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (hors titres d'autocontrôle)	1 228,8	1 169,3	1 170,1	1 164,7	1 155,7	1 151,0
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action	18,38	19,80	19,34	17,47	17,23	16,31
Dividende versé au titre de l'exercice précédent par action	1,40 (c)	1,30	1,30	1,20	1,00	0,60

Données en millions d'euros, nombre d'actions en millions, données par action en euros.

- Vivendi considère que le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI), l'endettement financier net et les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le rapport financier ou à défaut dans l'annexe aux états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2009. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute autre mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans le rapport financier des neuf premiers mois de l'exercice 2009. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Vivendi ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.
- Le dividende distribué au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 1 639 millions d'euros, payé en actions pour 904 millions d'euros (sans incidence sur la trésorerie) et en numéraire pour 735 millions d'euros (se reporter au tableau de variation des capitaux propres des neuf premiers mois de l'exercice 2009).

I- Rapport financier des neuf premiers mois de l'exercice 2009 (non audité)

Notes préliminaires :

Le présent rapport financier et les états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2009 ont été arrêtés par le Directoire du 12 novembre 2009.

Le rapport financier des neuf premiers mois de l'exercice 2009 se lit en complément du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tel qu'il figure dans le Rapport annuel - Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 19 mars 2009 sous le numéro D.09-0139 (« Document de référence 2008 », pages 140 et suivantes) et du rapport financier du premier semestre 2009.

1 Événements significatifs

1.1 Événements significatifs intervenus au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2009

1.1.1 ACQUISITIONS D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Acquisition de 51 % du capital de Sotelma par Maroc Telecom : Le 7 juillet 2009, à l'issue d'un appel d'offres, Maroc Telecom a été déclaré adjudicataire pour l'acquisition d'un bloc de contrôle de 51 % du capital de Sotelma, opérateur historique de télécommunications du Mali, réalisée le 31 juillet 2009 sur la base d'une valeur d'entreprise de cette participation s'élevant à 312 millions d'euros (dont prix d'acquisition payé 278 millions d'euros et dette reprise 43 millions d'euros, nets de la trésorerie acquise 9 millions d'euros). Sotelma a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires et un EBITDA de respectivement 114 millions d'euros¹ et 38 millions d'euros¹. L'entreprise comptait à fin décembre 2008 un parc de plus de 500 000 clients mobiles actifs, et de plus de 83 000 clients fixes (source ITU). Le marché est prometteur avec un taux de pénétration estimé à fin 2008 à 26 % pour les mobiles et à 0,65 % pour le fixe. La société est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} août 2009.

Lancement d'une plateforme de télévision payante au Vietnam par Groupe Canal+ : Le 15 juin 2009, Groupe Canal+ et VTV, la télévision publique vietnamienne, ont annoncé le lancement d'un bouquet de télévision payante par satellite au Vietnam. Ce lancement est le fruit d'un partenariat entre Groupe Canal+ et VCTV, filiale de VTV, pour développer la télévision payante dans ce pays. L'entité est détenue respectivement à 49 % et 51 % par Groupe Canal+ et VCTV, qui dispose de la seule licence de télévision par satellite au Vietnam. Le projet a reçu le feu vert des autorités vietnamiennes. Groupe Canal+ assure le management opérationnel de la nouvelle entité via sa filiale Canal Overseas. La société est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} juillet 2009.

Acquisition de 62 % de la société 5 sur 5 : Le 27 août 2009, CID, société détenue par SFR à hauteur de 40 % aux côtés d'investisseurs financiers, a acquis les 62 % du capital de la société 5 sur 5 qu'elle ne détenait pas encore. 5 sur 5 est une société de distribution, qui dispose d'un réseau national d'environ 200 boutiques, pour la plupart labellisées Espace SFR.

1.1.2 AUTRES

Nouveaux emprunts mis en place par Vivendi SA et SFR : Se reporter à la section 5.4.1 du présent rapport financier.

Bénéfice mondial consolidé : Par décision en date du 13 mars 2009, l'agrément visé à l'article 209 *quinquies* du Code Général des Impôts (régime du bénéfice mondial consolidé) a été renouvelé pour la période courant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Il est rappelé que le régime fiscal du bénéfice mondial consolidé permet à Vivendi de consolider fiscalement ses pertes et profits avec les pertes et profits des

¹ Données provisoires, en normes locales, en cours de revue par les auditeurs.

sociétés du groupe contrôlées directement ou indirectement à 50 % au moins, situées tant en France qu'à l'étranger, ainsi que Canal+ SA. Dans ce cadre, Vivendi s'est engagé à poursuivre les engagements pris par le passé, notamment en matière d'aide à la création d'emplois. Se reporter à la note 6.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (page 222 du Document de référence 2008).

Dividende payé au titre de l'exercice 2008 : Lors de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 30 avril 2009, les actionnaires ont approuvé les propositions du Directoire relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2008. En conséquence, le dividende a été fixé à 1,40 euro par action. Vivendi a donné à ses actionnaires la possibilité de choisir le paiement en actions ou en numéraire de leur dividende versé au titre de l'exercice 2008. Pour le paiement en actions, le prix d'émission unitaire des actions Vivendi avait été fixé à 17 euros. A l'issue de la période de choix, 55,47 % des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions, ce qui représente un renforcement des fonds propres de Vivendi d'un montant de 904 millions d'euros. L'augmentation de capital correspondante a été constatée le 4 juin 2009. Le paiement en numéraire pour un montant de 735 millions d'euros ou la livraison des 53 184 521 actions nouvelles de 5,50 euros nominal chacune a été effectué à compter du 4 juin 2009.

Rachat d'actions propres Activision Blizzard : Le 5 novembre 2008, le conseil d'administration d'Activision Blizzard a autorisé la société à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres. Ce programme d'un montant maximal initial de 1 milliard de dollars a été porté à 1,25 milliard de dollars le 31 juillet 2009. Par ailleurs, Vivendi précise qu'il n'a pas l'intention de céder des actions Activision Blizzard dans le cadre de ce programme et n'envisage pas, pour le moment, l'achat supplémentaire d'actions Activision Blizzard. Au 30 septembre 2009, Activision Blizzard a procédé, depuis le lancement de ce programme, au rachat de 89 millions de titres pour un montant total de 960 millions de dollars (soit 691 millions d'euros) dont 76 millions de titres rachetés au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2009 pour 834 millions de dollars (soit 606 millions d'euros). Au 30 septembre 2009, Vivendi détient environ 57 % non-dilué d'Activision Blizzard (contre 54,76 % au 31 décembre 2008).

Accord de licence du jeu *World of Warcraft* en Chine avec le groupe NetEase.com : En avril 2009, Blizzard Entertainment Inc., filiale d'Activision Blizzard, a signé un accord de licence du jeu *World of Warcraft* en Chine avec une filiale de NetEase.com Inc. ("NetEase"), pour une période de 3 ans. Les joueurs en Chine n'ont pas eu accès au jeu *World of Warcraft* entre le 7 juin 2009 (date à laquelle le précédent accord de licence a pris fin) et le 30 juillet 2009. A cette date, NetEase a mis le jeu en service sous forme de test, à titre gratuit, pour les joueurs déjà répertoriés en Chine. Par la suite, NetEase a informé Blizzard qu'il avait reçu l'autorisation réglementaire nécessaire et donc procédé, le 19 septembre 2009, à la remise en service du jeu pour les abonnés en Chine. Il existe actuellement certaines incertitudes quant à l'autorisation réglementaire nécessaire à l'exploitation du jeu *World of Warcraft* en Chine, qui pourraient affecter la capacité de NetEase à continuer d'offrir les services payants d'accès au jeu sans interruption.

Fusion de Neuf Cegetel et de SFR : Le 26 février 2009, Neuf Cegetel a conclu avec SFR un projet de traité de fusion aux termes duquel la société Neuf Cegetel serait absorbée par SFR. Cette fusion a été réalisée le 30 mars 2009, avec effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

1.2 Opérations en cours au 30 septembre 2009

Offre publique de retrait des titres Jet Multimedia : Suite au rachat en décembre 2008 par SFR de Jet Multimedia France, SFR a déposé en septembre 2009 auprès de l'Autorité des marchés financiers une offre publique de retrait visant les titres Jet Multimedia détenus par le public au prix de 6,50 euros par action. A la clôture de l'offre, le 28 octobre 2009, SFR détenait 98 % du capital de Jet Multimedia.

1.3 Evénements significatifs intervenus depuis le 30 septembre 2009

Constitution et financement de VEVO : Le 19 octobre 2009, VEVO, le nouveau service Premium de clip-vidéo et de divertissements musicaux proposé par YouTube, a bénéficié d'un investissement stratégique d'Abu Dhabi Media Company, un groupe multiplateforme de médias. Aux termes de cette opération, VEVO est constitué en entité indépendante entièrement financée, dont les actionnaires fondateurs sont Universal Music Group, Sony Music Entertainment et Abu Dhabi Media Company. Avec un lancement aux Etats-Unis et au Canada prévu vers la fin de cette année, VEVO sera un point d'ancrage et un réseau de syndication Premium des meilleurs contenus vidéos musicaux et servira de levier à l'énorme trafic actuel de YouTube.

GVT :

- **Acquisition par Vivendi de 37,9 % de GVT et d'options d'achat irrévocables pour 19,6 % supplémentaires de GVT :** Le 13 novembre 2009, Vivendi a conclu un contrat d'acquisition avec Swarth Investments LLC, Swarth Investments Holdings LLC et Global Village Telecom (Holland) BV, les fondateurs et actionnaires de contrôle de GVT (Holding) SA, et ainsi acquis 38 422 666 actions GVT,

soit 29,9 % du capital et des droits de vote de GVT, à un prix de 56 BRL par action. En outre, Vivendi a acheté à des tiers 10 286 631 actions GVT (soit l'addition de 6 365 800 actions achetées sur le marché, à un prix entre 49 BRL et 50 BRL, et de 3 920 831 actions achetées le 13 novembre 2009 hors marché au prix de 56 BRL), soit 8,0 % du capital et des droits de vote de GVT. A cette même date, Vivendi a aussi conclu avec des tiers des contrats d'options d'achat d'actions irrévocables et dispose donc du droit d'acquérir 25 134 327 actions GVT au prix de 55 BRL, soit 19,6 % du capital et des droits de vote de GVT. Au total, Vivendi a acquis 37,9 % du capital et des droits de vote de GVT et dispose du droit d'acquérir 19,6 % du capital et des droits de vote de GVT. Le nombre total d'actions acquises par Vivendi, incluant l'exercice des options d'achats, s'élève à 73 843 624 actions, soit 57,5 % du capital et des droits de vote de GVT et 53,7 % du capital entièrement dilué.

- **Lancement d'une offre publique obligatoire à un prix de 56 BRL portant sur 100 % du capital de GVT :** Conformément à la réglementation brésilienne, Vivendi va lancer une offre publique obligatoire à un prix de 56 BRL sur 100 % du capital de GVT à la suite de l'achat du contrôle de la société. La notice de l'offre publique obligatoire fournira les termes et les conditions détaillées (en incluant d'éventuels compléments de prix) des transactions mentionnées ci-dessus. L'offre publique de Vivendi sera lancée, après son enregistrement par la CVM (Comissão de Valores Mobiliários, l'autorité boursière du Brésil), à un prix de 56 BRL par action. Elle valorise GVT à environ 7,2 milliards de BRL ou 2,8 milliards d'euros. Vivendi analysera l'opportunité de procéder au retrait de la cote des actions GVT de la BM&FBOVESPA en fonction du résultat de l'offre publique.
- GVT est le premier opérateur alternatif de télécommunications au Brésil et connaît une croissance de l'ordre de 30 % par an. Avec des solutions et des produits innovants dans la téléphonie et l'Internet, GVT est l'opérateur haut débit brésilien le plus performant et le plus proche des attentes des consommateurs en termes de qualité et d'offre de service. Vivendi entend s'inscrire dans une perspective de long terme au Brésil. L'objectif de Vivendi vise à renforcer la dynamique de GVT, à lui donner un actionnariat définitif et à développer rapidement l'entreprise dans les régions où il est actuellement peu ou pas présent. Le projet d'acquisition de GVT correspond parfaitement à la stratégie de développement de Vivendi dans les pays à forte croissance.

2 Résultats

2.1 Compte de résultat consolidé et compte de résultat ajusté (non audités)

TROISIEME TRIMESTRE 2009

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ				COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ			
3e trimestres clos le 30 septembre				3e trimestres clos le 30 septembre			
	2009	2008		2009	2008		
Chiffre d'affaires	6 347	6 509		6 347	6 509	Chiffre d'affaires	
Coût des ventes	(3 078)	(3 115)		(3 078)	(3 115)	Coût des ventes	
Marge brute	3 269	3 394		3 269	3 394	Marge brute	
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(1 892)	(1 968)		(1 892)	(1 968)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(31)	(145)		(31)	(145)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(135)	(179)					
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(4)					
Résultat opérationnel (EBIT)	1 211	1 098		1 346	1 281	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	47	51		47	51	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	
Coût du financement	(116)	(119)		(116)	(119)	Coût du financement	
Produits perçus des investissements financiers	2	1		2	1	Produits perçus des investissements financiers	
Autres charges et produits financiers	(30)	2 281					
Résultat des activités avant impôt	1 114	3 312		1 279	1 214	Résultat des activités avant impôt ajusté	
Impôt sur les résultats	(152)	(254)		(160)	(253)	Impôt sur les résultats	
Résultat net des activités	962	3 058					
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-					
Résultat net	962	3 058		1 119	961	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires	
<i>Dont</i>						<i>Dont</i>	
Résultat net, part du groupe	600	2 760		645	625	Résultat net ajusté	
Intérêts minoritaires	362	298		474	336	Intérêts minoritaires	
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,49	2,36		0,52	0,54	Résultat net ajusté par action (en euros)	
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,49	2,35		0,52	0,53	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)	

Données en millions d'euros, sauf données par action.

NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2009

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ				COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ			
Sur neuf mois au 30 septembre				Sur neuf mois au 30 septembre			
	2009	2008		2009	2008		
Chiffre d'affaires	19 525	17 777		19 525	17 777	Chiffre d'affaires	
Coût des ventes	(9 555)	(8 478)		(9 555)	(8 478)	Coût des ventes	
Marge brute	9 970	9 299		9 970	9 299	Marge brute	
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(5 693)	(5 287)		(5 693)	(5 287)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(32)	(164)		(32)	(164)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(424)	(362)					
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(26)					
Résultat opérationnel (EBIT)	3 821	3 460		4 245	3 848	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	118	186		118	186	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	
Coût du financement	(336)	(253)		(336)	(253)	Coût du financement	
Produits perçus des investissements financiers	5	5		5	5	Produits perçus des investissements financiers	
Autres charges et produits financiers	(116)	2 271					
Résultat des activités avant impôt	3 492	5 669		4 032	3 786	Résultat des activités avant impôt ajusté	
Impôt sur les résultats	(567)	(794)		(448)	(727)	Impôt sur les résultats	
Résultat net des activités	2 925	4 875					
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-					
Résultat net	2 925	4 875		3 584	3 059	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires	
<i>Dont</i>						<i>Dont</i>	
Résultat net, part du groupe	1 788	3 982		2 112	2 079	Résultat net ajusté	
Intérêts minoritaires	1 137	893		1 472	980	Intérêts minoritaires	
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	1,50	3,42		1,77	1,78	Résultat net ajusté par action (en euros)	
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	1,49	3,40		1,76	1,78	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)	

Données en millions d'euros, sauf données par action.

2.2 Analyse des résultats des neuf premiers mois de l'exercice 2009

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, le **résultat net ajusté** est un bénéfice de 2 112 millions d'euros (1,77 euro par action) comparé à un bénéfice de 2 079 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008 (1,78 euro par action). Cette progression de 33 millions d'euros (+1,6 %) s'explique par les principaux éléments suivants :

- +397 millions d'euros proviennent de l'augmentation du résultat opérationnel ajusté, qui s'élève à 4 245 millions d'euros. Cette évolution reflète principalement la progression d'Activision Blizzard (+373 millions d'euros, y compris l'incidence de la consolidation d'Activision depuis le 10 juillet 2008), de Groupe Canal+ (+133 millions d'euros) et de SFR (+20 millions d'euros, y compris l'incidence de la consolidation de Neuf Cegetel depuis le 15 avril 2008), partiellement compensée par le recul d'UMG (-139 millions d'euros) alors que Groupe Maroc Telecom est pratiquement stable (-8 millions d'euros). Par ailleurs, pour l'ensemble du groupe, le résultat opérationnel ajusté est impacté par l'augmentation de la charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres (charge nette de 112 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009 contre une charge nette de 1 million d'euros sur la même période en 2008) ;
- +279 millions d'euros sont liés à la diminution de la charge d'impôt sur les résultats, correspondant principalement à l'incidence sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009 de l'utilisation par SFR des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel ;
- -68 millions d'euros sont liés à la diminution de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ;

- -83 millions d'euros sont liés à l'augmentation du coût du financement ;
- -492 millions d'euros sont attribuables à l'augmentation des intérêts minoritaires, essentiellement du fait de la quote-part de l'actionnaire minoritaire de SFR (265 millions d'euros) dans l'économie d'impôt réalisée par cette dernière grâce à l'utilisation des déficits de Neuf Cegetel et de la progression des résultats d'Activision Blizzard.

Analyse des principales lignes du compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 19 525 millions d'euros, contre 17 777 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, soit une progression de 1 748 millions d'euros (+9,8 % et +8,3 % à taux de change constant). Pour une analyse du chiffre d'affaires par métier, se référer à la section 4 «Analyse des performances des métiers».

Les charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels sont une charge de 32 millions d'euros, contre une charge de 164 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, soit une diminution de 132 millions d'euros. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, ils comprennent les charges de restructuration pour 70 millions d'euros, correspondant essentiellement aux coûts encourus par UMG (49 millions d'euros), partiellement compensées par un produit au titre d'un complément de prix (40 millions d'euros) relatif à la cession en 2007 d'actifs immobiliers en Allemagne. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, ils comprenaient essentiellement l'impact des charges de restructuration (186 millions d'euros) enregistrées par SFR (110 millions d'euros) dans le cadre de l'intégration de Neuf Cegetel, par Activision Blizzard (35 millions d'euros) dans le cadre du rapprochement avec Activision et par UMG (41 millions d'euros).

Le résultat opérationnel ajusté s'est élevé à 4 245 millions d'euros contre 3 848 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, soit une augmentation de 397 millions d'euros (+10,3 %, et +8,7 % à taux de change constant). Pour une analyse du résultat opérationnel ajusté par métier, se référer à la section 4 «Analyse des performances des métiers».

Les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises se sont élevés à 424 millions d'euros, contre 362 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, soit une charge complémentaire de 62 millions d'euros, notamment du fait du supplément de charge liée à l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises d'Activision en juillet 2008 (31 millions d'euros, incluant principalement les franchises développées en interne, les développements en cours et les moteurs de jeux), ainsi que des bases clients acquises de Neuf Cegetel en avril 2008 (19 millions d'euros).

Les actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises n'ont pas été dépréciés au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2009. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises s'élevaient à 26 millions d'euros et correspondaient principalement à la dépréciation de certains catalogues musicaux d'UMG (15 millions d'euros) et de l'écart d'acquisition de Sierra dont les activités ont été cédées ou liquidées par Activision Blizzard (5 millions d'euros).

Le résultat opérationnel s'est élevé à 3 821 millions d'euros, contre 3 460 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, soit une augmentation de 361 millions d'euros (+10,4 %).

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence s'est élevée à 118 millions d'euros, contre 186 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008. La quote-part du profit en provenance de NBC Universal s'élève à 127 millions d'euros, contre 173 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2008. Par ailleurs, pour la période allant du 1^{er} janvier au 14 avril 2008, la quote-part dans le résultat net de Neuf Cegetel, qui est consolidée par intégration globale par SFR depuis le 15 avril 2008, s'élevait à 18 millions d'euros.

Le coût du financement s'est élevé à 336 millions d'euros, contre 253 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, soit une augmentation de 83 millions d'euros. Dans ce montant, les intérêts sur emprunts se sont élevés à 366 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009 contre 328 millions d'euros sur la même période l'an dernier, soit une augmentation de 38 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de l'encours moyen des emprunts à 10,5 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de 2009 (contre 9,2 milliards d'euros sur la même période l'an dernier), reflétant essentiellement l'incidence du financement de l'acquisition de Neuf Cegetel par SFR (4,3 milliards d'euros en avril 2008) et d'Activision (1,1 milliard d'euros en juillet 2008), la consolidation de l'endettement de Neuf Cegetel (environ 1 milliard d'euros) ainsi que le coût des financements mis en place depuis le début de l'exercice 2009, légèrement compensée par la baisse du taux d'intérêt moyen des emprunts à 4,64 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, contre 4,77 % sur la même période l'an dernier.

De leur côté, les produits du placement des excédents de trésorerie se sont élevés à 30 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, contre 75 millions d'euros sur la même période l'an dernier, soit une baisse de 45 millions d'euros, qui s'explique principalement par la baisse du taux d'intérêt moyen de placement à 1,15 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, contre 4,12 % sur la même période l'an dernier, légèrement compensée par l'augmentation de l'encours moyen des placements à 3,4 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, contre 2,4 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008. Au 30 septembre 2009, cet encours inclut la trésorerie d'Activision Blizzard pour 1 608 millions d'euros (se reporter à la section 5.2 du présent rapport financier). Pour plus de détails, se référer à la note 3 de l'annexe aux états financiers condensés au 30 septembre 2009.

Les autres charges et produits financiers sont une charge nette de 116 millions d'euros, contre un produit net de 2 271 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, ils comprenaient principalement le profit de consolidation (2 318 millions d'euros) généré par le rapprochement de Vivendi Games et d'Activision dans le cadre de la création d'Activision Blizzard, ainsi que la plus-value liée au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire échangeable en actions Sogecable (+83 millions d'euros), dans le contexte de l'OPA réalisée par Prisa sur le capital de cette dernière, principalement compensées par l'incidence de certains ajustements bilantiels liés à l'acquisition de Neuf Cegetel par SFR (-68 millions d'euros).

Pour plus de détails, se référer à la note 3 de l'annexe aux états financiers condensés au 30 septembre 2009.

L'impôt sur les résultats est une charge nette de 567 millions d'euros contre une charge nette de 794 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008. Cette diminution de 227 millions d'euros s'explique notamment par la variation de l'économie liée au régime du bénéfice mondial consolidé, qui représente un produit de 397 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, contre un produit de 236 millions d'euros sur la même période en 2008, qui reflétait la moindre économie d'impôt attendue dans le cadre du régime du bénéfice mondial consolidé, compte tenu de l'anticipation de l'utilisation par SFR en 2009 des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel. Pour plus de détails, se référer à la note 4 de l'annexe aux états financiers condensés au 30 septembre 2009.

Par ailleurs, dans le résultat net ajusté, l'impôt est une charge nette de 448 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, contre une charge nette de 727 millions d'euros sur la même période en 2008. Cette diminution de 279 millions d'euros de la charge fiscale s'explique principalement par l'économie d'impôt courant de 602 millions d'euros générée par SFR sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009 grâce à l'utilisation des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel (337 millions d'euros pour la quote-part du groupe et 265 millions d'euros pour celle de l'actionnaire minoritaire de SFR), partiellement compensée par la diminution de 283 millions d'euros de l'économie d'impôt courant générée par le régime du bénéfice mondial consolidé sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009 (160 millions d'euros, contre 443 millions d'euros sur la même période en 2008). Cette amélioration de 279 millions d'euros comprend en particulier la quote-part de l'actionnaire minoritaire de SFR dans l'économie courante enregistrée par cette dernière sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009 et explique notamment que le taux effectif de l'impôt sur le résultat ajusté s'établisse à 11,4 %, contre 20,2 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008.

Pour mémoire, les déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel ont été intégralement reconnus à son bilan par SFR (807 millions d'euros) dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition de Neuf Cegetel. Se reporter à la note 6 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (pages 222 et suivantes du Document de référence 2008).

La part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires s'est élevée à 1 137 millions d'euros, contre 893 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008. Cette augmentation de 244 millions d'euros s'explique essentiellement par l'incidence des intérêts minoritaires d'Activision Blizzard (162 millions d'euros).

La part du résultat net ajusté revenant aux intérêts minoritaires s'est élevée à 1 472 millions d'euros, contre 980 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008. Outre l'incidence des intérêts minoritaires d'Activision Blizzard, cette augmentation de 492 millions d'euros s'explique également par la quote-part des intérêts minoritaires (265 millions d'euros) dans l'économie d'impôt générée sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009 par l'utilisation par SFR en 2009 des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, le **résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 1 788 millions d'euros (1,50 euro par action) contre un bénéfice de 3 982 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008 (3,42 euros par action), soit une diminution de 2 194 millions d'euros (-55,1 %).

La réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté est présentée à la note 5 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2009. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, cette réconciliation comprend notamment l'incidence du reversement de l'actif d'impôt différé (-602 millions d'euros) lié à l'utilisation par SFR des déficits ordinaires reportables de Neuf Cegetel, ainsi que les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-233 millions d'euros, après impôts et intérêts minoritaires), partiellement compensés par une plus grande économie d'impôt attendue en 2010 (+237 millions d'euros) dans le cadre du régime du bénéfice mondial consolidé. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008, cette réconciliation comprenait notamment le profit de consolidation (2 318 millions d'euros) généré par le rapprochement de Vivendi Games et d'Activision dans le cadre de la création d'Activision Blizzard, ainsi que la plus-value liée au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire échangeable en actions Sogecable (+83 millions d'euros), compensées par l'incidence de certains ajustements bilantiels liés à l'affectation du coût d'acquisition de Neuf Cegetel par SFR (-68 millions d'euros), une moindre économie d'impôt attendue en 2009 dans le cadre du régime du bénéfice mondial consolidé (-207 millions d'euros) compte tenu de l'anticipation de l'intégration de Neuf Cegetel par SFR, ainsi que les amortissements et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-214 millions d'euros, après impôts et intérêts minoritaires).

2.3 Perspectives 2009

Perspectives pour 2009 confirmées : Vivendi attend une forte croissance du résultat opérationnel ajusté (EBITA).

3 Flux de trésorerie opérationnels (non audités)

Note préliminaire : Vivendi considère que les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) et les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent dans le tableau des flux de trésorerie de Vivendi, présenté dans les états financiers condensés du groupe.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) se sont élevés à 2 873 millions d'euros (contre 2 511 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008), en augmentation de 362 millions d'euros (+14,4 %). Cette évolution traduit essentiellement la diminution de 636 millions d'euros des impôts nets payés et la hausse de 292 millions d'euros des flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels, partiellement compensées par l'augmentation de 489 millions d'euros des investissements industriels, nets.

Les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) générés par les métiers se sont élevés à 5 087 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009 (contre 4 795 millions d'euros sur la même période en 2008), en hausse de 292 millions d'euros (+6,1 %) grâce à la progression de l'EBITDA net de la variation du besoin en fonds de roulement (+464 millions d'euros). Cette évolution reflète en particulier l'incidence de la consolidation de Neuf Cegetel depuis le 15 avril 2008 et celle d'Activision depuis le 10 juillet 2008, ainsi que l'augmentation des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (+70 millions d'euros). Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, le dividende reçu de NBC Universal s'élève à 266 millions d'euros (contre 195 millions d'euros sur la même période en 2008). Elles sont partiellement compensées par l'augmentation sur la période des investissements de contenus, du besoin en fonds de roulement et des dépenses de restructuration payées.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, les investissements industriels, nets se sont élevés à 1 974 millions d'euros (contre 1 485 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008), en hausse de 489 millions d'euros (+32,9 %), du fait de SFR (+374 millions d'euros), reflétant essentiellement l'intégration de l'activité Internet haut débit et fixe. Ainsi, sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, après la prise en compte des investissements industriels nets, les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) générés par les métiers se sont élevés à 3 113 millions d'euros (contre 3 310 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2008), en diminution de 197 millions d'euros (-6,0 %).

Par ailleurs, sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, les flux de trésorerie liés aux impôts sont un encaissement net de 66 millions d'euros, contre un décaissement net de 570 millions d'euros sur la même période en 2008, soit une évolution favorable de 636 millions d'euros. Cette évolution résulte principalement de l'économie (-647 millions d'euros) réalisée par SFR sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009 grâce à l'utilisation des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel. En outre, cette évolution favorable comprend aussi le remboursement lié à la liquidation du solde de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2008 (212 millions d'euros), essentiellement du fait des sociétés françaises, compensé par les impôts payés (+153 millions d'euros) par Activision Blizzard, essentiellement aux Etats-Unis, et par la diminution (-113 millions d'euros) du montant du remboursement d'impôt lié au régime du Bénéfice Mondial Consolidé.

Enfin, l'amélioration du CFAIT comprend aussi l'augmentation (+22 millions d'euros) des gains de change, compensés par l'augmentation (-91 millions d'euros) des intérêts nets et des primes d'émission d'emprunts payés, imputable aux nouveaux emprunts mis en place en 2008 et sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009.

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires

Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations

EBITDA

Dépenses de restructuration payées

Investissements de contenus, nets

Neutralisation de la variation des provisions incluses dans l'EBITDA

Autres éléments opérationnels

Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel

Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt

Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence

Dont NBC Universal

Dividendes reçus de participations non consolidées

Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)

Investissements industriels, nets (capex, net)

Dont SFR

Dont Groupe Maroc Telecom

Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)

Intérêts nets payés

Autres flux liés aux activités financières

Dont frais et primes sur émission d'emprunts

Dont gains de change

Décaissements liés aux activités financières

Versement reçu du Trésor public dans le cadre du Bénéfice Mondial Consolidé

Autres impôts payés

Impôts nets (payés)/encaissés

Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)

Sur neuf mois au 30 septembre				
	2009	2008	V€	V%
	19 525	17 777	+1 748	9,8%
	(13 635)	(12 433)	-1 202	-9,7%
	5 890	5 344	+546	10,2%
	(151)	(88)	-63	-71,6%
	(343)	(58)	-285	x 5,9
	(87)	(292)	+205	70,2%
	(15)	(70)	+55	78,6%
	(476)	(239)	-237	-99,2%
(a)	4 818	4 597	+221	4,8%
(b)	266	196	+70	35,7%
	266	195	+71	36,4%
(b)	3	2	+1	50,0%
	5 087	4 795	+292	6,1%
(c)	(1 974)	(1 485)	-489	-32,9%
	(1 364)	(990)	-374	-37,8%
	(343)	(273)	-70	-25,6%
	3 113	3 310	-197	-6,0%
(d)	(336)	(253)	-83	-32,8%
(d)	30	24	+6	25,0%
	(38)	(30)	-8	-26,7%
	78	56	+22	39,3%
	(306)	(229)	-77	-33,6%
	435	548	-113	-20,6%
	(369)	(1 118)	+749	67,0%
(a)	66	(570)	+636	na
	2 873	2 511	+362	14,4%

na : non applicable

- Présentés dans les activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Présentés dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions telles que présentées dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Présentés dans les activités de financement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).

4 Analyse des performances des métiers

4.1 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier (non audités)

TROISIEME TRIMESTRE 2009

3e trimestres clos le 30 septembre				
(en millions d'euros)	2009	2008	% Variation	% Variation à taux de change constant
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	493	475	3,8%	-3,3%
Universal Music Group	969	1 098	-11,7%	-14,1%
SFR	3 090	3 131	-1,3%	-1,3%
Groupe Maroc Telecom	694	676	2,7%	1,7%
Groupe Canal+	1 110	1 137	-2,4%	-0,4%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(9)	(8)	-12,5%	-12,5%
Total Vivendi	6 347	6 509	-2,5%	-3,1%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	33	(59)	na	na
Universal Music Group	58	149	-61,1%	-62,2%
SFR	690	626	10,2%	10,2%
Groupe Maroc Telecom	319	329	-3,0%	-3,9%
Groupe Canal+	282	270	4,4%	5,9%
Holding & Corporate	(28)	(24)	-16,7%	-20,2%
Activités non stratégiques et autres	(8)	(10)	20,0%	11,9%
Total Vivendi	1 346	1 281	5,1%	4,7%

na : non applicable

NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2009

Sur neuf mois au 30 septembre				
(en millions d'euros)	2009	2008	% Variation	% Variation à taux de change constant
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	1 986	919	x 2,2	94,8%
Universal Music Group	2 978	3 142	-5,2%	-8,4%
SFR	9 230	8 420	9,6%	9,6%
Groupe Maroc Telecom	1 999	1 930	3,6%	1,9%
Groupe Canal+	3 368	3 391	-0,7%	1,1%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(36)	(25)	-44,0%	-44,0%
Total Vivendi	19 525	17 777	9,8%	8,3%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	406	33	x 12,3	x 11,1
Universal Music Group	269	408	-34,1%	-37,4%
SFR	1 986	1 966	1,0%	1,0%
Groupe Maroc Telecom	905	913	-0,9%	-2,6%
Groupe Canal+	754	621	21,4%	23,2%
Holding & Corporate	(56)	(63)	11,1%	9,1%
Activités non stratégiques et autres	(19)	(30)	36,7%	37,7%
Total Vivendi	4 245	3 848	10,3%	8,7%

Les données présentées ci-dessus tiennent compte de la consolidation des entités suivantes à compter des dates indiquées :

- chez Activision Blizzard, Activision (10 juillet 2008) : le 9 juillet 2008, Vivendi Games a fusionné avec Activision qui a été renommée Activision Blizzard. A cette date, Vivendi détenait un bloc de contrôle de 54,47 % (non dilué) dans Activision Blizzard. Au plan comptable, Vivendi Games est considérée comme étant l'acquéreur d'Activision, et par là même, les chiffres présentés dans ce rapport au titre d'Activision Blizzard correspondent : (a) du 1^{er} janvier au 9 juillet 2008, aux données historiques de Vivendi Games ; et (b) à compter du 10 juillet 2008, aux activités combinées d'Activision et de Vivendi Games. Au 30 septembre 2009, Vivendi détient environ 57 % non dilué d'Activision Blizzard,
- chez UMG, Univision Music Group (5 mai 2008),
- chez SFR, Neuf Cegetel (15 avril 2008),
- chez Groupe Maroc Telecom, Sotelma (1^{er} août 2009),
- chez Groupe Canal+, Kinowelt (2 avril 2008).

4.2 Commentaires sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté des métiers

Activision Blizzard (Intérêt économique de Vivendi : 57 %, non dilué)

Une nouvelle fois, Activision Blizzard a enregistré des résultats supérieurs aux attentes et ses objectifs annuels sont maintenus malgré un contexte difficile pour le marché des jeux vidéo.

Cette performance est le résultat du très bon accueil par les consommateurs de *Guitar Hero 5™*, *Marvel™ : Ultimate Alliance 2*, *Wolfenstein™* et du succès continu des franchises *Guitar Hero*, *Call of Duty* et *World of Warcraft* de Blizzard Entertainment. Sur les neuf premiers mois de 2009, *Guitar Hero World Tour* et *Call of Duty: World at War* se sont classés respectivement n°1 et n°2 en Amérique du Nord (source NPD Group) et en Europe (source Charttrack and Gfk). *World of Warcraft* de Blizzard Entertainment conserve son avance considérable dans la catégorie des jeux massivement en ligne (MMORPG).

En normes IFRS, le chiffre d'affaires d'Activision Blizzard s'élève à 1 986 millions d'euros et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) à 406 millions d'euros.

Pour l'exercice 2009, en base non-GAAP², Activision Blizzard a confirmé ses perspectives d'un chiffre d'affaires de 4,5 milliards de dollars et d'un résultat par action dilué à 0,63 dollar.

Activision Blizzard a déjà lancé quatre des cinq principaux nouveaux jeux de la saison de Noël : *Call of Duty: Modern Warfare 2*, *DJ Hero*, *Band Hero* et *Bakugan Battle Brawlers*. Très attendu, *Call of Duty: Modern Warfare 2* est le plus important lancement dans l'histoire de « l'entertainment », avec 310 millions de dollars de ventes estimées en Amérique du Nord et en Grande-Bretagne uniquement, pour les seules premières 24 heures de mise en vente. *Tony Hawk : RIDE* sortira la semaine prochaine aux Etats-Unis.

Au 30 septembre 2009, Activision Blizzard avait racheté au total environ 89 millions de ses propres actions pour 960 millions de dollars, au titre de son programme annuel de rachat d'actions. Vivendi détenait environ 57 % du capital non dilué d'Activision Blizzard.

Universal Music Group (UMG) (Intérêt économique de Vivendi : 100 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Universal Music Group s'élève à 2 978 millions d'euros, en baisse de 5,2 % par rapport aux neuf premiers mois de 2008. La croissance de 21 % des ventes de musique numérisée, l'augmentation des ventes de produits dérivés et de l'édition musicale sont compensées par la baisse de la demande pour les CD, la diminution des redevances et le faible programme de sorties d'albums. A taux de change constant, le chiffre d'affaires recule de 8,4 %.

Parmi les meilleures ventes de musique enregistrée, figurent les nouveaux albums de U2, d'Eminem et des Black Eyed Peas ainsi que les premiers albums de Lady Gaga et de Taylor Swift.

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté d'Universal Music Group s'élève à 269 millions d'euros, en baisse de 34,1 % par rapport à la même période en 2008. Ce résultat s'explique par le repli des ventes de musique enregistrée et par un mix produit défavorable avec notamment un recul des redevances dont le dénouement de litiges sur des droits d'auteur. Ces éléments ont compensé la croissance de l'édition musicale, le

² Pour la définition de la base non-GAAP, se reporter à l'annexe du présent rapport financier.

développement de nouveaux modèles commerciaux tels que les ventes de produits dérivés, et l'effet des réductions de coûts. Le résultat opérationnel ajusté des neuf premiers mois de 2009 a également été impacté par 49 millions d'euros de coûts de restructuration. Le résultat opérationnel ajusté des neuf premiers mois de 2008 incluait des accords relatifs aux droits d'auteurs, l'impact des accords MySpace Music et des reprises de provisions à la suite de la baisse de valeur des instruments de rémunération à long terme.

SFR (Intérêt économique de Vivendi : 56 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de SFR s'élève à 9 230 millions d'euros, en hausse de 9,6 % par rapport à la même période en 2008, en raison de l'intégration de Neuf Cegetel depuis le 15 avril 2008. En base comparable³, le chiffre d'affaires de SFR décroît de 0,5 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile⁴ s'élève à 6 684 millions d'euros, en baisse de 0,5 % par rapport à la même période en 2008. Le chiffre d'affaires des services mobiles⁵ décroît de 1,0 % en base comparable à 6 364 millions d'euros. Il est en croissance de 0,2 % en base comparable, hors impact de la baisse de 31 % des prix régulés de terminaison d'appels mobile intervenue au 1^{er} juillet 2009. La part des données dans le chiffre d'affaires des services mobiles, qui représentait 17 % en 2008, atteint 23 % au cours des neuf premiers mois de 2009. La croissance des parcs clients et du chiffre d'affaires « data » (en progression de 34 % par rapport à septembre 2008 grâce aux offres d'abondance de SMS et MMS et au développement de l'Internet mobile) est compensée par les effets de la crise économique sur les consommations en situation d'itinérance et hors forfait ainsi que par la baisse des prix régulés de terminaison d'appels mobile.

Au cours des neuf premiers mois de 2009, SFR a réalisé une très bonne performance commerciale avec environ 573 000 nouveaux clients mobiles nets. Cette performance reflète la très bonne tenue de SFR sur le segment des abonnés avec 831 000 nouveaux abonnés nets depuis début 2009, soit une part de marché de 39 %. Le parc abonnés atteint 14,413 millions de clients abonnés à fin septembre 2009, soit une amélioration de 2,3 points du mix client en un an à 71,3 %. En outre, le succès de l'iPhone se confirme avec 385 000 ventes en moins de six mois.

Le chiffre d'affaires de l'activité Internet à haut débit et fixe s'élève à 2 796 millions d'euros, en baisse de 3,3 % en base comparable par rapport à la même période en 2008. Hors impacts de la baisse du chiffre d'affaires de la voix fixe commutée, des changements réglementaires et de la cession d'actifs du réseau Club Internet, le chiffre d'affaires de l'activité Internet à haut débit et fixe progresse de 2,4 %.

Avec 32 % de part de marché sur le trimestre, SFR réalise à nouveau une excellente performance commerciale dans le domaine de l'ADSL pour le quatrième trimestre consécutif. Sur les neuf premiers mois de l'année, la croissance nette du parc de clients à l'Internet haut débit s'élève à 404 000 nouveaux clients actifs. A fin septembre 2009, le parc total de clients à l'Internet haut débit s'élève à 4,283 millions, en croissance de 14,7 % par rapport à la même période de 2008.

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de SFR s'élève à 3 027 millions d'euros, en baisse de 169 millions d'euros en base comparable. Il intègre notamment la fiscalité supplémentaire créée par l'Etat français dans le cadre de la réforme de l'audiovisuel public.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements de l'activité mobile s'élève à 2 529 millions d'euros, en diminution de 165 millions d'euros par rapport à la même période en 2008, principalement du fait des taxes supplémentaires et des mesures réglementaires imposées à ces activités.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements de l'activité Internet à haut débit et fixe, qui intègre l'activité de Neuf Cegetel depuis le 15 avril 2008, s'établit à 498 millions d'euros, quasi stable en base comparable. Les effets positifs de la croissance de l'ADSL Grand Public et la bonne tenue des activités Entreprise et Opérateurs dans un contexte économique difficile compensent l'augmentation des coûts d'acquisition et de fidélisation des clients, le déclin des activités de voix fixe commutée et les taxes supplémentaires imposées à l'activité.

Après amortissements, coûts et provisions de restructuration liés au rapprochement de SFR et Neuf Cegetel, le résultat opérationnel ajusté s'élève à 1 986 millions d'euros, en baisse de 45 millions d'euros par rapport à la même période en 2008 en base comparable.

³ La base comparable illustre la consolidation par intégration globale de Neuf Cegetel (hors Pôle Edition et International de Jet Multimédia) comme si elle s'était effectivement produite au 1^{er} janvier 2008.

⁴ Les chiffres d'affaires de l'activité mobile et de l'activité Internet à haut débit et fixe sont présentés avant élimination des opérations intersegment au sein de SFR.

⁵ Le chiffre d'affaires des services mobiles correspond au chiffre d'affaires de l'activité mobile, hors celui lié aux ventes d'équipement.

Groupe Maroc Telecom (Intérêt économique de Vivendi : 53 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Groupe Maroc Telecom⁶ s'élève à 1 999 millions d'euros, en progression de 3,6 % par rapport à la même période en 2008 (+1,1 % à taux de change et périmètre⁷ constants). Malgré un contexte économique toujours difficile, Groupe Maroc Telecom maintient son leadership au Maroc et présente de solides performances dans ses filiales. La base clients du groupe atteint 21,411 millions au 30 septembre 2009, en hausse de 11,2 % par rapport à la même période en 2008, avec l'intégration de Sotelma (750 000 clients au Mali au 30 septembre 2009) et la poursuite des performances de l'ensemble des activités des filiales en Afrique, notamment les activités mobiles, dont le parc atteint désormais 3,983 millions de clients (comparé à 2,434 millions à fin septembre 2008).

Résultat opérationnel ajusté

Groupe Maroc Telecom réalise un résultat opérationnel ajusté de 905 millions d'euros, en baisse de 0,9 % par rapport aux neuf premiers mois de l'année 2008 (-3 % à taux de change et périmètre constants). Cette évolution s'explique par le maintien au Maroc des efforts commerciaux et par la hausse des amortissements, consécutive à la poursuite d'un important programme d'investissement.

Groupe Canal+ (Intérêt économique de Vivendi : 100 % ; intérêt économique de Vivendi dans Canal+ France : 65 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ s'élève à 3 368 millions d'euros, en croissance de 1,1 % à taux de change constant.

Sur les douze derniers mois, la progression nette du portefeuille de Canal+ France reste impactée par les ajustements de parc opérés en 2008 (qui pesaient pour 73 000 abonnements). Avant prise en compte de ces ajustements, la croissance réelle du portefeuille par rapport à septembre 2008 s'élève à 177 000 abonnements, en nette amélioration par rapport au 30 juin 2009 (croissance de 94 000 abonnements sur douze mois) grâce notamment à l'acquisition de la base d'abonnés francophone de MultiChoice en Afrique centrale (39 000 abonnements). Depuis le début de l'année, le nombre d'abonnés Canal+ transférés de l'analogique vers le numérique s'élève à 348 000, portant le taux de numérisation du parc à 90 % contre 78 % un an plus tôt.

Le chiffre d'affaires des autres activités du groupe est en progression, grâce notamment à la croissance du portefeuille en Pologne, à l'augmentation des revenus publicitaires de la chaîne i>TELE et aux bonnes performances de StudioCanal, qui bénéficie de l'intégration de Kinowelt réalisée en avril 2008.

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté de Groupe Canal+ progresse fortement pour s'élever à 754 millions d'euros, soit une hausse de 133 millions d'euros par rapport à la même période en 2008 (+21,4 %). Cette croissance s'appuie sur les augmentations tarifaires, les initiatives de réduction de coûts et le plein effet des synergies liées au rapprochement avec TPS (principalement, le nouveau contrat de Ligue 1). Le résultat opérationnel ajusté bénéficie par ailleurs d'effets de saisonnalité favorables, mais temporaires, sur certaines charges (programmes, numérisation du parc analogique, développement à l'international).

Concernant les autres activités du groupe, StudioCanal bénéficie pleinement de l'intégration de Kinowelt alors que l'activité de télévision payante en Pologne reste impactée par des effets de change défavorables.

Holding & Corporate

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté de Holding & Corporate s'établit à -56 millions d'euros, soit une amélioration de 7 millions d'euros par rapport aux neuf premiers mois de 2008. Sur les neuf premiers mois de 2009, il comprend notamment un produit au titre d'un complément de prix (40 millions d'euros) relatif à la cession en 2007 d'actifs immobiliers en Allemagne. Par ailleurs, la dotation nette de provisions relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres s'élève à 8 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2009 contre une reprise nette de 25 millions d'euros sur la même période en 2008.

⁶ Le chiffre d'affaires de Groupe Maroc Telecom pour les neuf premiers mois de l'année 2009 intègre le chiffre d'affaires de Sotelma, consolidé depuis le 1^{er} août 2009 pour un montant de 18 millions d'euros.

⁷ Le périmètre constant illustre les effets de la consolidation de Sotelma comme si elle s'était effectivement produite le 1^{er} août 2008.

5 Trésorerie et capitaux

Note préliminaire : Vivendi considère que l'« endettement financier net », agrégat à caractère non strictement comptable, est un indicateur pertinent de la mesure de l'endettement du groupe. L'endettement financier net doit être considéré comme une information complémentaire, qui ne peut pas se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent au bilan consolidé, ni à toute autre mesure de l'endettement à caractère strictement comptable. La Direction de Vivendi utilise l'endettement financier net dans un but informatif et de planification, ainsi que pour se conformer à certains de ses engagements, en particulier les covenants financiers. Se reporter à la section « Trésorerie et capitaux » du Rapport financier de l'exercice 2008 (pages 167 et suivantes du Document de référence 2008).

5.1 Synthèse de l'exposition de Vivendi aux risques de crédit, de liquidité et de marché

Les principaux éléments permettant d'apprécier la flexibilité financière de Vivendi sont les suivants :

- Au 30 septembre 2009, l'endettement financier net du groupe s'élève à 8,3 milliards d'euros. Dans ce montant, l'endettement financier net de SFR représente 6,5 milliards d'euros, y compris les lignes de crédit accordées par Vivendi SA à SFR, à des conditions de marché, à hauteur de 3,1 milliards d'euros. L'endettement financier net du groupe comprend en outre le passif financier (1,1 milliard d'euros) comptabilisé au titre de l'option de vente consentie à TF1 et M6 de leur participation de 15 % dans Canal+ France, exerçable en février 2010. Il intègre aussi la trésorerie nette d'Activision Blizzard (1 608 millions d'euros au 30 septembre 2009). Se reporter à la section 5.2 infra.
- Au 12 novembre 2009, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2009 :
 - La notation de la dette du groupe s'établit à BBB Stable (Standard & Poor's et Fitch) et Baa2 Stable (Moody's) et sa durée moyenne économique⁸ est de 3,6 années contre 4,1 années à fin 2008. La notation de la dette de SFR s'établit à BBB+ (Fitch) et sa durée moyenne économique⁹ est de 2,4 années contre 2,9 années à fin 2008. Se reporter aux sections 5.4.4 et 5.4.5 infra.
 - Le montant des emprunts obligataires de Vivendi SA et SFR s'élève à 6,0 milliards d'euros, y compris les émissions réalisées depuis le début de l'année 2009 à hauteur de 1,8 milliard d'euros et représente environ 59 % des emprunts bruts, contre 44 % au 31 décembre 2008. La durée moyenne économique des emprunts obligataires du groupe s'élève à 3,3 années. Les emprunts obligataires de Vivendi SA comprennent notamment les émissions réalisées en 2009 pour 1 milliard d'euros (janvier 2009) et les deux extensions des souches obligataires pour un montant de 320 millions d'euros. Les emprunts obligataires de SFR comprennent notamment l'émission de 300 millions d'euros réalisée en juillet 2009 et l'extension de 200 millions d'euros encaissée en janvier 2009 (se reporter à la section 5.4.1 infra).
 - Les lignes de crédit disponibles de Vivendi SA, nettes des billets de trésorerie, s'élèvent à 3,7 milliards d'euros. De son côté, SFR dispose de lignes de crédit disponibles, nettes des billets de trésorerie, s'élevant à environ 1,4 milliard d'euros (se reporter à la section 5.4.2 infra). Les lignes bancaires de Vivendi SA et SFR sont sujettes au respect de plusieurs covenants financiers calculés le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. En cas de non-respect de ces derniers, les prêteurs pourraient demander l'annulation ou le remboursement anticipé des lignes de crédit. Au 30 juin 2009, Vivendi SA et SFR respectaient leurs covenants.
- Ainsi, le groupe dispose d'importantes lignes de crédit bancaires jusqu'en 2011 et, après que le crédit revolving d'un montant de 1,5 milliard d'euros, à échéance août 2009, a été résilié par anticipation en juin 2009, aucun remboursement ou annulation d'emprunt obligataire significatif ne devrait intervenir avant 2012.

5.2 Evolution de l'endettement financier net

Au 30 septembre 2009, l'endettement financier net de Vivendi s'élève à 8 279 millions d'euros, contre 8 349 millions d'euros au 31 décembre 2008. Dans ce montant, SFR représente 79 %, contre 85 % à fin 2008, étant rappelé que SFR a distribué à ses actionnaires un dividende au

⁸ Selon laquelle toute la capacité de tirage sur les lignes de crédits à moyen terme disponibles dans le groupe peut être utilisée pour rembourser les emprunts les plus courts existant dans le groupe.

⁹ Hors dette intra-groupe avec Vivendi.

titre de l'exercice 2008 de 750 millions d'euros en janvier 2009. Pour mémoire, l'incidence sur l'endettement financier net de SFR de la prise de contrôle de Neuf Cegetel en avril 2008 s'est élevée à environ 5,5 milliards d'euros (4,5 milliards d'euros pour l'acquisition des 60,15 % du capital qu'il ne détenait pas, plus 1 milliard d'euros au titre de l'endettement financier repris). En effet, en 2008, Vivendi a notamment accordé à SFR un prêt de 3 milliards d'euros aux conditions de marché. De façon à permettre le remboursement de ce prêt, et en accord avec ses actionnaires, SFR réduira le paiement des dividendes versés au cours des exercices 2008, 2009 et 2010.

Par ailleurs, au 30 septembre 2009, Activision Blizzard présente une situation de trésorerie nette positive de 1 608 millions d'euros, investis pour l'essentiel en instruments du marché monétaire dont la maturité à l'origine n'excède pas 90 jours (contre 2 117 millions d'euros au 31 décembre 2008). En outre, Activision Blizzard détient 156 millions d'euros (228 millions de dollars) de titres « U.S. government agency securities », classés en actifs financiers à court terme dans le bilan condensé au 30 septembre 2009.

(en millions d'euros)	30 septembre 2009		31 décembre 2008	
	Vivendi	dont SFR	Vivendi	dont SFR
Emprunts et autres passifs financiers	11 529	7 313	11 630	7 525
<i>Dont emprunts et autres passifs financiers à long terme (a)</i>	7 265	2 739	9 975	3 255
<i>Dont emprunts et autres passifs financiers à court terme (a)</i>	4 264	1 474	1 655	570
<i>Dont lignes de crédit accordées par Vivendi SA à SFR</i>	-	3 100	-	3 700
Instruments financiers dérivés à l'actif (b)	(14)	-	(99)	-
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts (b)	(57)	(24)	(30)	-
	11 458	7 289	11 501	7 525
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)	(3 179)	(774)	(3 152)	(440)
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie d'Activision Blizzard</i>	(1 608)	na	(2 117)	na
Endettement financier net	8 279	6 515	8 349	7 085

na : non applicable.

- a. Tels que présentés au bilan consolidé.
- b. Inclus au bilan consolidé dans les rubriques d'actifs financiers.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, l'endettement financier net a diminué de 70 millions d'euros, reflétant la diminution des emprunts et autres instruments dérivés pour 43 millions d'euros et l'augmentation de la trésorerie nette sur la période pour 27 millions d'euros.

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont élevées à 2 474 millions d'euros, comprenant principalement les versements en faveur des actionnaires de Vivendi SA et de ses filiales (2 019 millions d'euros), ainsi que les remboursements des lignes de crédit et des emprunts (3 171 millions d'euros), quasiment compensés par l'émission de nouveaux emprunts et billets de trésorerie (3 022 millions d'euros, dont 2 031 millions d'euros à long terme). Les versements en faveur des actionnaires des entités du groupe comprennent essentiellement les dividendes versés par les filiales consolidées à leurs actionnaires minoritaires (784 millions d'euros), le dividende versé en numéraire par Vivendi SA à ses actionnaires (735 millions d'euros) et le programme de rachat d'actions propres d'Activision Blizzard (606 millions d'euros).

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 2 341 millions d'euros, correspondant essentiellement aux investissements industriels, nets (1 974 millions d'euros) et à l'acquisition de 51 % de Sotelma par Maroc Telecom (269 millions d'euros, nets de la trésorerie acquise), partiellement compensés par les dividendes reçus de NBC Universal (266 millions d'euros).

Ces sorties nettes de trésorerie ont été pour l'essentiel financées par les entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles (4 884 millions d'euros). Pour une analyse détaillée des flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles se reporter à la section 3 « Flux de trésorerie opérationnels », supra.

(en millions d'euros)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Emprunts et autres (a)	Impact sur l'endettement financier net
Endettement financier net au 31 décembre 2008	(3 152)	11 501	8 349
Flux nets liés aux :			
Activités opérationnelles	(4 884)	-	(4 884)
Activités d'investissement	2 341	98	2 439
Activités de financement	2 474	(93)	2 381
Effet de change	42	(48)	(6)
Variation de l'endettement financier net au cours de la période	(27)	(43)	(70)
Endettement financier net au 30 septembre 2009	(3 179)	11 458	8 279

- a. « Autres » comprend les engagements d'achat d'intérêts minoritaires, les instruments financiers dérivés ainsi que les dépôts en numéraire adossés à des emprunts.

5.3 Analyse de l'évolution de l'endettement financier net

(en millions d'euros)

Résultat opérationnel

Retraitements

Investissements de contenus, nets

Marge brute d'autofinancement

Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel

Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt

Impôts nets payés

Activités opérationnelles

Investissements financiers

Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise

Dont acquisition de Sotelma par Maroc Telecom

Dont versement aux bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions de Neuf Cegetel

Acquisitions de titres mis en équivalence

Augmentation des actifs financiers

Total des investissements financiers

Désinvestissements financiers

Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée

Diminution des actifs financiers

Total des désinvestissements financiers

Activités d'investissements financiers

Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence

Dividendes reçus de participations non consolidées

Activités d'investissement hors acquisitions/(cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

Investissements industriels, nets

Activités d'investissement

Opérations avec les actionnaires

Augmentation de capital et autres opérations avec les actionnaires

Dont exercice de stock-options par les dirigeants et salariés

Dont souscription des salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe

(Cessions)/Acquisitions de titres d'autocontrôle

Dont programme de rachat d'actions propres d'Activision Blizzard

Dividendes versés en numéraire par Vivendi SA, 1,40 euro par action (juin 2009) (a)

Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires

Dont SFR

Dont Maroc Telecom SA

Total des opérations avec les actionnaires

Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers

Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme

Dont Vivendi SA

Dont SFR

Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme

Dont Vivendi SA

Dont SFR

Remboursement d'emprunts à court terme

Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme

Dont billets de trésorerie SFR

Opérations sans incidence sur la trésorerie

Intérêts nets payés

Autres flux liés aux activités financières

Total des opérations sur les emprunts et autres passifs financiers

Activités de financement

Effet de change

Variation de l'endettement financier net

Se référer à la section	Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009		
	Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres	Impact sur l'endettement financier net
2	(3 821)	-	(3 821)
	(1 816)	-	(1 816)
	343	-	343
	(5 294)	-	(5 294)
	476	-	476
3	(4 818)	-	(4 818)
3	(66)	-	(66)
A	(4 884)	-	(4 884)
	432	115	547
1.1	269	43	312
	83	-	83
	1	-	1
	235	(24)	211
	668	91	759
	(17)	-	(17)
	(15)	7	(8)
	(32)	7	(25)
	636	98	734
3	(266)	-	(266)
	(3)	-	(3)
	367	98	465
	2 023	-	2 023
	(49)	-	(49)
3	1 974	-	1 974
B	2 341	98	2 439
	(106)	-	(106)
	(48)	-	(48)
	(71)	-	(71)
	606	-	606
1.1	606	-	606
1.1	735	-	735
	784	-	784
	330	-	330
	396	-	396
	2 019	-	2 019
	(2 031)	2 031	-
5.4.1	(1 320)	1 320	-
5.4.1	(500)	500	-
	2 828	(2 828)	-
	1 850	(1 850)	-
	760	(760)	-
	343	(343)	-
	(991)	991	-
	(524)	524	-
	-	108	108
3	336	-	336
3	(30)	(52)	(82)
	455	(93)	362
C	2 474	(93)	2 381
D	42	(48)	(6)
A+B+C+D	(27)	(43)	(70)

- a. Le dividende distribué au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 1 639 millions d'euros, payé en actions pour 904 millions d'euros (sans incidence sur la trésorerie) et en numéraire pour 735 millions d'euros (se reporter au tableau de variation des capitaux propres pour les neuf premiers mois de l'exercice 2009).

5.4 Evolution des financements en 2009 et notation

5.4.1 EMPRUNTS MIS EN PLACE EN 2009

Vivendi SA

Vivendi SA a mis en place les financements suivants pour un montant total de 1 320 millions d'euros :

- En janvier 2009, emprunt obligataire de 1 milliard d'euros pour optimiser la structure de la dette et en accroître la maturité moyenne. Libellé en euros, cet emprunt est à taux fixe, d'une durée de 5 ans, assorti d'un coupon de 7,75 % et émis à un prix de 99,727 %, soit un rendement de 7,82 %.
- En janvier 2009, nouvelle tranche de 200 millions d'euros assimilable à la souche obligataire de 500 millions d'euros à échéance 2013 émise en octobre 2006. Libellée en euros, cette nouvelle tranche est assortie d'un coupon de 4,5 % et émise à un prix de 87,550 % du nominal, soit un rendement de 7,738 %.
- En avril 2009, placement d'une nouvelle tranche de 120 millions d'euros assimilable à l'emprunt obligataire de 1 milliard d'euros émis en janvier 2009. Libellée en euros, cette nouvelle tranche est assortie d'un coupon de 7,75 % et émise à un prix de 107,579 % du nominal, soit un rendement de 5,86 %.

SFR

SFR a mis en place les financements suivants pour un montant total de 500 millions d'euros :

- En janvier 2009, placement d'une augmentation de 200 millions d'euros de son emprunt obligataire de 800 millions d'euros à échéance 2012, émis en juillet 2005 et abondé de 200 millions d'euros une première fois en mai 2008. Libellée en euros, cette nouvelle tranche assimilable à la souche obligataire 2012 est assortie d'un coupon de 3,375 % et émise à un prix de 94,212 % du nominal, soit un rendement de 5,236 %.
- En juillet 2009, placement de 300 millions d'euros d'obligations à échéance juillet 2014 à un taux de 5 %.

5.4.2 LIGNES DE CREDIT DISPONIBLES

Aux 12 novembre 2009 et 24 février 2009, dates des réunions du Directoire de Vivendi arrêtant respectivement les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2009 et de l'exercice clos le 31 décembre 2008, Vivendi SA et SFR disposaient des lignes de crédit suivantes :

(en millions d'euros)	Échéance	Au 12 novembre 2009			Au 24 février 2009		
		Valeur nominale	Tirées	Disponibles	Valeur nominale	Tirées	Disponibles
Lignes de crédit Vivendi SA							
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros (avril 2005)	avril 2012	2 000	900	1 100	2 000	-	2 000
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros (août 2006)							
Dont ligne initiale	août 2012	271	-	271	271	-	271
Dont extension	août 2013	1 729	900	829	1 729	-	1 729
Crédit revolving (a)	août 2009	-	-	-	1 500	-	1 500
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros (février 2008)							
Dont tranche 1	février 2011	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
Dont tranche 2	février 2013	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
Sous-total		6 000	1 800	4 200	7 500	-	7 500
<i>Billets de trésorerie émis (b)</i>		<i>na</i>	<i>na</i>	<i>(468)</i>	<i>na</i>	<i>na</i>	<i>(435)</i>
Total des lignes de crédit disponibles Vivendi SA		6 000	1 800	3 732	7 500	-	7 065
Lignes de crédit SFR							
Ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros (novembre 2004)							
Dont ligne initiale	avril 2010	40	-	40	40	-	40
Dont extension	avril 2011	1 160	470	690	1 160	1 020	140
Ligne de crédit de 450 millions d'euros (novembre 2005)	novembre 2012	450	290	160	450	450	-
Ligne de crédit de 850 millions d'euros (mai 2008)	mai 2013	850	-	850	850	-	850
Ligne de crédit de 100 millions d'euros (novembre 2008)	février 2010	100	-	100	100	-	100
Crédit syndiqué "Club Deal" (juillet 2005)							
Dont tranche A	juillet 2010	248	248	-	248	248	-
Dont tranche B - "revolver"	mars 2012	492	-	492	492	-	492
Programme de titrisation (mars 2006)	mars 2011	280	280	-	300	300	-
Financement structuré (UK Lease)	novembre 2010	100	100	-	100	100	-
Sous-total		3 720	1 388	2 332	3 740	2 118	1 622
<i>Billets de trésorerie émis (b)</i>		<i>na</i>	<i>na</i>	<i>(908)</i>	<i>na</i>	<i>na</i>	<i>(571)</i>
Total des lignes de crédit disponibles SFR		3 720	1 388	1 424	3 740	2 118	1 051
Total des lignes de crédit disponibles Vivendi SA et SFR							
		9 720	3 188	5 156	11 240	2 118	8 116

na : non applicable

- Ce crédit revolving a été résilié par anticipation en juin 2009.
- Les billets de trésorerie à court terme sont adossés à des lignes de crédit confirmées qui ne sont plus disponibles pour ces montants. Ils sont classés dans les emprunts à court terme du bilan condensé.

5.4.3 FINANCEMENTS INTRAGROUPE

Aux 12 novembre 2009 et 24 février 2009, dates des réunions du Directoire de Vivendi arrêtant respectivement les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2009 et de l'exercice clos le 31 décembre 2008, Vivendi SA avait accordé les lignes de crédit suivantes à SFR et Activision Blizzard :

		Au 12 novembre 2009			Au 24 février 2009		
(en millions d'euros, sauf mention contraire)	Échéance	Valeur nominale	Tirées	Disponibles	Valeur nominale	Tirées	Disponibles
Lignes de crédit accordées par Vivendi SA à SFR							
Ligne de crédit de 700 millions d'euros (décembre 2006)	décembre 2009	700	700	-	700	700	-
Ligne de crédit de 3 milliards d'euros (juillet 2008)							
Dont tranche A	juillet 2009	-	-	-	1 000	1 000	-
Dont tranche B	juillet 2010	1 000	1 000	-	1 000	1 000	-
Dont tranche C	décembre 2012	1 000	1 000	-	1 000	1 000	-
Ligne de crédit de 1,5 milliard d'euros (juin 2009)	juin 2013	1 500	-	1 500	-	-	-
Total		4 200	2 700	1 500	3 700	3 700	-
Prêt accordé par Vivendi SA à Activision Blizzard							
(en millions de dollars)							
Prêt revolving de 475 millions de dollars (juillet 2008)	mars 2011	475	-	475	475	-	475

Accord de refinancement de NBC Universal : Dans le cadre d'un accord de refinancement signé en février 2009, les actionnaires de NBC Universal s'étaient engagés à financer NBC Universal. Ces financements devaient permettre à NBC Universal de refinancer la partie de sa dette, qui s'élevait à 1 670 millions de dollars, excédant environ 1 200 millions de dollars, dans le cas où NBC Universal ne serait pas parvenu à refinancer ce montant avec des prêteurs externes avant août 2009. En août 2009, NBC Universal a finalisé le refinancement de sa dette auprès d'établissements financiers, mettant ainsi fin à l'engagement de Vivendi.

5.4.4 DUREE MOYENNE DE LA DETTE FINANCIERE

En date du 12 novembre 2009, la durée moyenne économique de la dette financière de Vivendi et ses filiales était de 3,6 années (contre 4,1 années à fin 2008) et la durée moyenne économique de la dette financière de SFR était de 2,4 années (contre 2,9 années à fin 2008).

5.4.5 NOTATION DE LA DETTE FINANCIERE DE VIVENDI ET DE SFR

La notation de Vivendi au 12 novembre 2009, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2009, est la suivante :

Agence de notation	Date de notation	Type de dette	Notations	Implication
Standard & Poor's	27 juillet 2005	Dettes long terme <i>corporate</i>	BBB	Stable
		Dettes court terme <i>corporate</i>	A-2	Stable
		Dettes senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	Stable
Moody's	13 septembre 2005	Dettes long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	Baa2	Stable
Fitch Ratings	10 décembre 2004	Dettes long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	Stable

La notation de SFR au 12 novembre 2009 est la suivante :

Agence de notation	Date de notation	Type de dette	Notations	Implication
Fitch Ratings	8 juin 2009	Dettes long terme	BBB+	Stable
	8 juin 2009	Dettes court terme	F2	Stable

6 Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi ainsi qu'aux projections en termes de paiement de dividendes. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment des risques décrits dans le Document de référence 2008 déposé par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponible en langue anglaise sur le site de Vivendi (www.vivendi.com). Le présent rapport contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.

II- Annexes au rapport financier : Données financières complémentaires non auditées

1 Réconciliation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard US GAAP et IFRS

Sont présentés ci-dessous les éléments permettant au lecteur de réconcilier aux normes IFRS le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'Activision Blizzard en US GAAP aux 30 septembre 2009, 30 septembre 2008 et 31 décembre 2008 en rapprochant :

- les données d'Activision Blizzard établies selon les principes comptables américains (US GAAP, Generally Accepted Accounting Principles in the United States), en dollars américains, telles qu'issues des états financiers trimestriels au 30 septembre 2009 et du rapport financier (« Form 10-Q ») disponibles sur le site d'Activision Blizzard (www.activisionblizzard.com), et les données comparables à caractère non strictement comptable ("non GAAP comparable measures"), publiées par Activision Blizzard dans sa publication des résultats en date du 5 novembre 2009 ; et

- les données relatives à Activision Blizzard établies selon les normes IFRS, en euros, telles que publiées par Vivendi dans ses états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2009.

Rapprochement de Vivendi Games et d'Activision en date du 9 juillet 2008

Pour mémoire, le 9 juillet 2008, Vivendi Games a été fusionnée avec une filiale détenue à 100 % par Activision, devenant ainsi une filiale à 100 % d'Activision, qui a été renommée Activision Blizzard. A cette date, Vivendi détenait un bloc de contrôle de 54,47 % (non dilué) dans Activision Blizzard. Au plan comptable, Vivendi Games est considérée comme étant l'acquéreur d'Activision, et par là même, les chiffres présentés au titre d'Activision Blizzard correspondent : (a) du 1^{er} janvier au 9 juillet 2008, aux données historiques de Vivendi Games ; et (b) à compter du 10 juillet 2008, aux activités combinées d'Activision et de Vivendi Games.

Données à caractère non strictement comptable ("non GAAP measures") d'Activision Blizzard

Activision Blizzard présente ses chiffre d'affaires, résultat net, résultat net par action, marge opérationnelle et des perspectives qui incluent (conformément aux principes comptables américains US GAAP) et qui excluent (dans le cas des données à caractère non strictement comptable « non GAAP ») l'impact des éléments suivants :

- a. la variation des produits constatés d'avance, et des coûts des ventes associés, liés à l'étalement du chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo ayant des fonctionnalités en ligne ; comme expliqué infra dans les paragraphes «Chiffre d'affaires différé d'Activision» et «Changement du mode de comptabilisation du chiffre d'affaires chez Blizzard», et afin de présenter une information comparable d'un exercice à l'autre, les données « non GAAP » publiées par Activision Blizzard excluent l'incidence de la variation des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires, et des coûts des ventes associés, générés par la vente de boîtes de certains jeux ayant des fonctionnalités en ligne, multi plateformes (Microsoft, Sony, Nintendo et PC), et par la vente des boîtes de jeu World of Warcraft, y compris la vente des packs d'extension et autres produits accessoires vendus en ligne ;
- b. les activités non stratégiques d'Activision Blizzard (qui représentent les activités historiques de Vivendi Games dont la société Activision Blizzard s'est désengagée ou qu'elle a cédées ou liquidées ;
- c. le coût des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres ;
- d. les coûts non récurrents liés au regroupement d'Activision et de Vivendi Games (dont les coûts de transaction, d'intégration et les restructurations) ;
- e. l'amortissement des immobilisations incorporelles et l'incidence sur les coûts des ventes associés, tels qu'ils ressortent des traitements comptables applicables aux regroupements d'entreprises lors de l'affectation du coût d'acquisition ; et
- f. les effets d'impôts liés.

Chiffre d'affaires différé d'Activision

Jusqu'au 30 septembre 2008, les fonctionnalités en ligne des jeux pour consoles étaient considérées par Activision Blizzard comme des prestations négligeables pour les joueurs et le chiffre d'affaires lié à la vente des boîtes de jeux était donc comptabilisé à leur livraison.

Le développement croissant des fonctionnalités en ligne des jeux pour consoles et l'essor récent de leur usage ont conduit Activision Blizzard à considérer que ces fonctionnalités en ligne, ainsi que l'obligation qui lui est faite d'en assurer le fonctionnement pérenne, constituaient pour certains jeux une prestation faisant partie intégrante du jeu lui-même. Toutefois, dans ce cas, Activision Blizzard ne comptabilise pas de façon distincte le chiffre d'affaires lié à la vente des boîtes de jeux et celui lié aux services en ligne, car il n'est pas capable de mesurer leurs valeurs respectives, les services en ligne n'étant pas facturés séparément. De ce fait, la comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la vente des boîtes de jeux est étalée sur la durée estimée des services en ligne, à compter du mois qui suit leur livraison.

Conformément à la norme IAS 18 relative à la comptabilisation du chiffre d'affaires et des autres produits des activités ordinaires, le même traitement comptable est appliqué en normes IFRS. Pour une description détaillée des impacts en US GAAP et en normes IFRS au 31 décembre 2008, se reporter à l'annexe au rapport financier de l'exercice 2008 (renvoi (a) page 179 du Document de référence 2008).

Changement du mode de comptabilisation du chiffre d'affaires chez Blizzard

Après le rapprochement d'Activision et de Vivendi Games au troisième trimestre 2008, Vivendi et Activision Blizzard ont examiné les méthodes et principes comptables de Vivendi Games, afin d'en apprécier la cohérence avec ceux d'Activision. L'examen du mode de comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la vente du premier pack d'extension *The Burning Crusade* du jeu *World of Warcraft* a conduit Vivendi et Activision Blizzard à conclure que l'étalement du chiffre d'affaires relatif aux ventes de boîtes d'un pack d'extension était préférable à la comptabilisation du chiffre d'affaires au moment de la vente au distributeur, comme fait précédemment par Vivendi Games.

Vivendi et Activision Blizzard sont parvenus à cette conclusion en estimant que le service attaché au pack d'extension était très fortement lié au logiciel initial *World of Warcraft* et à l'abonnement au service en ligne, privilégiant ainsi une approche globale. Vivendi et Activision Blizzard ont pour ce faire aussi pris en considération les statistiques commerciales récemment collectées depuis le lancement du pack d'extension *The Burning Crusade*. La comptabilisation du chiffre d'affaires généré par les ventes de boîtes du jeu *World of Warcraft*, de ses packs d'extension et autres produits accessoires, est donc différée, puis étalée sur la durée de vie estimée du client à compter de l'activation du logiciel par ce dernier, via son abonnement.

Activision Blizzard a traduit l'application rétrospective de ce principe comptable dans ses états financiers en US GAAP du troisième trimestre de l'exercice 2008. En normes IFRS, jusqu'au troisième trimestre 2008 inclus et conformément à la norme IAS 18 - Produit des activités ordinaires, les produits de la vente de boîtes des jeux *World of Warcraft* étaient comptabilisés lors du transfert de la propriété et des risques afférents au distributeur, déduction faite d'une provision sur les retours estimés et des remises, le cas échéant. Les produits des abonnements et les cartes prépayées relatifs aux jeux vidéo en ligne étaient comptabilisés de manière linéaire sur la durée du service.

Au quatrième trimestre 2008, Vivendi a adopté un traitement comptable en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2008 similaire à celui d'Activision Blizzard en US GAAP en comptabilisant un rattrapage par le biais du compte de résultat de la période en cours. Compte tenu de son impact non significatif sur les états financiers consolidés de Vivendi, l'ajustement cumulé a été comptabilisé par le biais du compte de résultat de la période en cours et n'a donc pas été porté rétroactivement en ajustement du compte de résultat d'exercices antérieurs. Pour une description détaillée des impacts en US GAAP et en normes IFRS au 31 décembre 2008, se reporter à l'annexe au rapport financier de l'exercice 2008 (renvoi (a) page 179 du Document de référence 2008).

Nota :

Pour une définition du résultat opérationnel ajusté, se reporter à la note 1.2.3 de l'annexe aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (pages 191 et 192 du Document de référence 2008).

Les éléments présentés ci-dessous à titre informatif, ainsi que certains paragraphes du rapport financier relatifs à Activision Blizzard, sont une traduction partielle du document d'information financière en anglais (« Form 10-Q ») d'Activision Blizzard. En cas d'incohérences entre la version française et la version anglaise, cette dernière qui est disponible sur le site internet de la société (www.activisionblizzard.com) prévaudra.

Réconciliation aux normes IFRS du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard en US GAAP

Réconciliation du chiffre d'affaires :

	3e trimestres clos le 30 septembre (non audités)		Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2008 (non audité)
	2009	2008	2009	2008	
Agrégats non-GAAP (base US GAAP) :					
Chiffre d'affaires en base comparable des activités "core" (en millions de dollars)	755	770	2 280	2 689	5 032
<i>Elimination de l'incidence de la base comparable :</i>					
Chiffre d'affaires d'Activision réalisé avant le 10 juillet 2008	na	(53)	na	(1 310)	(1 310)
Chiffre d'affaires non-GAAP des activités "core" (en millions de dollars)	755	717	2 280	1 379	3 722
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>					
Variation des produits constatés d'avance (a)	(52)	(12)	441	(8)	(713)
Activités "non-core" en cours de cession ou d'abandon (b)	-	6	1	16	17
Agrégats US GAAP :					
Chiffre d'affaires en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	703	711	2 722	1 387	3 026
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>					
Etalement du chiffre d'affaires (a)	na	14	na	12	(63)
Agrégats IFRS :					
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions de dollars)	703	725	2 722	1 399	2 963
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>					
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	493	475	1 986	919	2 091
Dont :					
Activision	233	240	1 131	300	1 146
Blizzard	222	194	707	572	770
Distribution	38	37	148	37	164
Activités non stratégiques	-	4	-	10	11

Réconciliation du résultat opérationnel ajusté :

	3e trimestres clos le 30 septembre (non audités)		Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2008 (non audité)
	2009	2008	2009	2008	
Agrégats non-GAAP (base US GAAP) :					
Résultat opérationnel en base comparable des activités "core" (en millions de dollars)	75	113	350	556	1 200
<i>Elimination de l'incidence de la base comparable :</i>					
Résultat opérationnel d'Activision réalisé avant le 10 juillet 2008	na	9	na	(167)	(167)
Résultat opérationnel non-GAAP des activités "core" (en millions de dollars)	75	122	350	389	1 033
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>					
Variation des produits constatés d'avance et des coûts des ventes associés (a)	9	(12)	341	(7)	(496)
Activités "non-core" en cours de cession ou d'abandon (b)	-	(110)	(8)	(251)	(266)
Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres (c)	(36)	(26)	(107)	(47)	(90)
Coûts liés à l'opération de rapprochement et à l'intégration des activités (d)	(6)	(78)	(53)	(78)	(122)
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et autres ajustements liés à l'affectation du coût d'acquisition (e)	(33)	(90)	(117)	(92)	(292)
Agrégats US GAAP :					
Résultat opérationnel en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	9	(194)	406	(86)	(233)
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>					
Etalement du chiffre d'affaires et des coûts des ventes associés (a)	na	14	na	11	(58)
Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres (c)	(7)	(5)	1	26	30
Charges de restructuration (d)	2	-	13	-	-
Autres	5	5	4	7	8
Agrégats IFRS :					
Résultat opérationnel en IFRS (en millions de dollars)	9	(180)	424	(42)	(253)
<i>Elimination des éléments exclus de l'EBITA :</i>					
Dépreciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	7	-	7	7
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (e)	38	90	127	90	302
EBITA en IFRS (en millions de dollars)	47	(83)	551	55	56
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>					
EBITA en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	33	(59)	406	33	34
Dont :					
Activision	(72)	(51)	73	(67)	(76)
Blizzard	100	88	331	286	323
Distribution	5	1	3	1	15
Activités non stratégiques	-	(97)	(1)	(187)	(228)

na : non applicable

- a. Correspond à la variation des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires, et des coûts des ventes associés, générés par la vente de boîtes de certains jeux ayant des fonctionnalités en ligne, comme expliqué supra dans les paragraphes «Chiffre d'affaires différé d'Activision» et «Changement du mode de comptabilisation du chiffre d'affaires chez Blizzard» :
- Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, tant en US GAAP qu'en normes IFRS, la variation des produits constatés d'avance se traduit par la reconnaissance de chiffre d'affaires pour un montant net de 441 millions de dollars (329 millions d'euros) et, après prise en compte des coûts des ventes associés, par la reconnaissance d'une marge brute pour un montant net de 341 millions de dollars (252 millions d'euros). Ces incidences s'expliquent essentiellement par la reconnaissance au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2009 d'une partie du chiffre d'affaires et de la marge différés à fin 2008.
 - Au 30 septembre 2009, tant en US GAAP qu'en normes IFRS, le solde au bilan des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires s'établit à 471 millions de dollars (321 millions d'euros), comparé à 923 millions de dollars (661 millions d'euros) au 31 décembre 2008.
- b. Reflète le résultat des produits et de l'exploitation des activités historiques de Vivendi Games dont la société Activision Blizzard s'est désengagée ou qu'elle a cédées ou liquidées.
- Inclut au 31 décembre 2008 un montant de 61 millions de dollars au titre de la dépréciation de titres de jeux annulés.
- c. Coûts des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres.
- En normes IFRS, les stock-options existantes d'Activision n'ont été ni réévaluées à la juste valeur, ni affectées au coût du regroupement d'entreprises à la date de celui-ci ; c'est pourquoi la juste valeur marginale comptabilisée en US GAAP est extournée, nette des coûts capitalisés.
- d. Inclut les coûts non récurrents liés au regroupement avec Vivendi Games (dont les coûts de transaction, d'intégration et les restructurations).
- Les honoraires et les autres coûts de transaction encourus par Vivendi Games jusqu'au 9 juillet 2008 sont capitalisés en normes IFRS et comptabilisés en charges de l'exercice en US GAAP.
 - Les coûts de restructuration comprennent le coût des licenciements et de résiliation des baux commerciaux, ainsi que les dépréciations d'actifs et les coûts de désengagement induits par l'annulation de projets. En normes IFRS, les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la société s'est engagée dans un plan de restructuration. En US GAAP, la charge correspondante est comptabilisée sur la base du calendrier réel de restructuration.
 - Inclut au 31 décembre 2008 également la dépréciation intégrale de certains éléments du bilan de Vivendi Games (écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles affectés aux activités de Sierra).
- e. Reflète l'amortissement des immobilisations incorporelles et la réévaluation à la juste valeur des stocks, et les coûts des ventes associés, tels qu'ils ressortent des traitements comptables applicables aux regroupements d'entreprises lors de l'affectation du coût d'acquisition. La réévaluation à la juste valeur des stocks et les coûts des ventes associés ne sont pas exclus du résultat opérationnel ajusté.

2 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier – Données trimestrielles 2009 et 2008

	2009			
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 sept.	
(en millions d'euros)				
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	731	762	493	
Universal Music Group	1 026	983	969	
SFR	3 028	3 112	3 090	
Groupe Maroc Telecom	640	665	694	
Groupe Canal+	1 119	1 139	1 110	
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(14)	(13)	(9)	
Total Vivendi	6 530	6 648	6 347	
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	178	195	33	
Universal Music Group	110	101	58	
SFR	610	686	690	
Groupe Maroc Telecom	286	300	319	
Groupe Canal+	254	218	282	
Holding & Corporate	(37)	9	(28)	
Activités non stratégiques et autres	(8)	(3)	(8)	
Total Vivendi	1 393	1 506	1 346	
	2008			
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 sept.	4e trimestre clos le 31 déc.
(en millions d'euros)				
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	221	223	475	1 172
Universal Music Group	1 033	1 011	1 098	1 508
SFR	2 302	2 987	3 131	3 133
Groupe Maroc Telecom	614	640	676	671
Groupe Canal+	1 115	1 139	1 137	1 163
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(5)	(12)	(8)	(32)
Total Vivendi	5 280	5 988	6 509	7 615
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	50	42	(59)	1
Universal Music Group	111	148	149	278
SFR	624	716	626	576
Groupe Maroc Telecom	268	316	329	311
Groupe Canal+	170	181	270	(53)
Holding & Corporate	(11)	(28)	(24)	3
Activités non stratégiques et autres	(9)	(11)	(10)	(11)
Total Vivendi	1 203	1 364	1 281	1 105

Les données présentées ci-dessus tiennent compte de la consolidation des entités suivantes à compter des dates indiquées :

- chez Activision Blizzard, Activision (10 juillet 2008) : le 9 juillet 2008, Vivendi Games a fusionné avec Activision qui a été renommée Activision Blizzard. A cette date, Vivendi détenait un bloc de contrôle de 54,47 % (non dilué) dans Activision Blizzard. Au plan comptable, Vivendi Games est considérée comme étant l'acquéreur d'Activision, et par là même, les chiffres présentés dans ce rapport au titre d'Activision Blizzard correspondent : (a) du 1^{er} janvier au 9 juillet 2008, aux données historiques de Vivendi Games ; et (b) à compter du 10 juillet 2008, aux activités combinées d'Activision et de Vivendi Games. Au 30 septembre 2009, Vivendi détient environ 57 % non dilué d'Activision Blizzard,
- chez UMG, Univision Music Group (5 mai 2008),
- chez SFR, Neuf Cegetel (15 avril 2008),
- chez Groupe Maroc Telecom, Sotelma (1^{er} août 2009),
- chez Groupe Canal+, Kinowelt (2 avril 2008).

Page laissée blanche intentionnellement

III- Etats financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2009 (non audités)

Compte de résultat condensé

	Note	3e trimestres clos le 30 septembre (non audités)		Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2008
		2009	2008	2009	2008	
Chiffre d'affaires	2	6 347	6 509	19 525	17 777	25 392
Coût des ventes		(3 078)	(3 115)	(9 555)	(8 478)	(12 492)
Charges administratives et commerciales		(2 027)	(2 147)	(6 117)	(5 649)	(8 406)
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels		(31)	(145)	(32)	(164)	(194)
Dépreciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		-	(4)	-	(26)	(40)
Résultat opérationnel	2	1 211	1 098	3 821	3 460	4 260
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		47	51	118	186	260
Coût du financement	3	(116)	(119)	(336)	(253)	(354)
Produits perçus des investissements financiers		2	1	5	5	5
Autres charges et produits financiers	3	(30)	2 281	(116)	2 271	579
Résultat des activités avant impôt		1 114	3 312	3 492	5 669	4 750
Impôt sur les résultats	4	(152)	(254)	(567)	(794)	(1 051)
Résultat net des activités		962	3 058	2 925	4 875	3 699
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	-	-	-	-
Résultat net		962	3 058	2 925	4 875	3 699
<i>Dont</i>						
Résultat net, part du groupe		600	2 760	1 788	3 982	2 603
Intérêts minoritaires		362	298	1 137	893	1 096
Résultat net des activités, part du groupe par action	6	0,49	2,36	1,50	3,42	2,23
Résultat net des activités, part du groupe dilué par action	6	0,49	2,35	1,49	3,40	2,23
Résultat net, part du groupe par action	6	0,49	2,36	1,50	3,42	2,23
Résultat net, part du groupe dilué par action	6	0,49	2,35	1,49	3,40	2,23
Résultat net ajusté	5	645	625	2 112	2 079	2 735
Résultat net ajusté par action	6	0,52	0,54	1,77	1,78	2,34
Résultat net ajusté dilué par action	6	0,52	0,53	1,76	1,78	2,34

Données en millions d'euros, sauf données par action, en euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau du résultat global condensé

(en millions d'euros)	3e trimestres clos le 30 septembre (non audités)		Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2008
	2009	2008	2009	2008	
Résultat net	962	3 058	2 925	4 875	3 699
Ecart de conversion	(654)	966	(675) (a)	88 (a)	1 035 (a)
Actifs disponibles à la vente	(7)	(14)	(9)	(89)	(85)
<i>Evaluation à la juste valeur</i>	10	(13)	8	(6)	(2)
<i>Reclassement dans le résultat de la période lors de la cession</i>	(17)	(1)	(17)	(83)	(83)
Instruments de couverture de flux de trésorerie	11	5	(44)	(8)	(128)
Instruments dérivés de couverture d'un investissement net	-	(24)	(18)	(16)	9
Effet d'impôts	1	13	14	(3)	29
Gains/(pertes) latents, nets	5	(20)	(57)	(116)	(175)
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres liés aux sociétés mises en équivalence	(2)	(4)	(2)	(7)	(3)
Ecart de réévaluation des actifs	-	(4)	-	341	341
Autres	(40)	12	(24)	12	(36)
Autres impacts sur les réserves	(42)	4	(26)	346	302
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	(691)	950	(758)	318	1 162
Résultat global	271	4 008	2 167	5 193	4 861
<i>Dont :</i>					
Résultat global, part du groupe	91	3 617	1 052	4 205	3 723
Résultat global, intérêts minoritaires	180	391	1 115	988	1 138

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- Comprend la variation des écarts de conversion au titre de la participation dans NBC Universal de respectivement -182 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2009, -129 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2008 et 160 millions d'euros en 2008.
- Correspond à l'écart de réévaluation positif des actifs et passifs de Neuf Cegetel. Se reporter à la note 2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (pages 209 et suivantes du Document de référence 2008).

Bilan condensé

(en millions d'euros)

ACTIF

	30 septembre 2009 (non audité)	31 décembre 2008
Ecarts d'acquisition	22 876	22 612
Actifs de contenus non courants	3 642	4 012
Autres immobilisations incorporelles	3 845	3 872
Immobilisations corporelles	6 179	6 317
Titres mis en équivalence	4 085	4 441
Actifs financiers non courants	517	709
Impôts différés	2 105	2 195
Actifs non courants	43 249	44 158
Stocks	677	763
Impôts courants	34	588
Actifs de contenus courants	1 246	927
Créances d'exploitation et autres	6 049	6 777
Actifs financiers à court terme	367	287
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 179	3 152
	11 552	12 494
Actifs détenus en vue de la vente	-	14
Actifs courants	11 552	12 508
TOTAL ACTIF	54 801	56 666

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

Capital	6 759	6 436
Primes d'émission	8 060	7 406
Actions d'autocontrôle	(2)	(2)
Réserves et autres	7 771	8 785
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	22 588	22 625
Intérêts minoritaires	4 538	4 001
Capitaux propres	27 126	26 626
Provisions non courantes	1 464	1 585
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	7 265	9 975
Impôts différés	1 137	1 305
Autres passifs non courants	1 239	1 480
Passifs non courants	11 105	14 345
Provisions courantes	555	719
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	4 264	1 655
Dettes d'exploitation	11 473	13 218
Impôts courants	278	97
	16 570	15 689
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	-	6
Passifs courants	16 570	15 695
Total passif	27 675	30 040
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	54 801	56 666

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	Note	Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre
		2009	2008	2008
Activités opérationnelles				
Résultat opérationnel		3 821	3 460	4 260
Retraitements		1 816	1 434	2 415
<i>Dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		2 038	1 722	2 631
Investissements de contenus, nets		(343)	(58)	(159)
Marge brute d'autofinancement		5 294	4 836	6 516
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		(476)	(239)	241
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt		4 818	4 597	6 757
Impôts nets payés		66	(570)	(1 015)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		4 884	4 027	5 742
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2 023)	(1 548)	(2 105)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		(432)	(3 704)	(3 735)
Acquisitions de titres mis en équivalence		(1)	(97)	(114)
Augmentation des actifs financiers		(235)	(102)	(98)
Investissements		(2 691)	(5 451)	(6 052)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		49	63	104
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		17	(8)	(6)
Cessions de titres mis en équivalence		-	18	18
Diminution des actifs financiers		15	328	340
Désinvestissements		81	401	456
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence		266	196	296
Dividendes reçus de participations non consolidées		3	2	3
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(2 341)	(4 852)	(5 297)
Activités de financement				
Augmentation de capital et autres opérations avec les actionnaires		106	97	101
Cessions/(acquisitions) de titres d'autocontrôle (a)		(606)	3	(85)
Dividendes versés en numéraire aux actionnaires de Vivendi SA		(735)	(1 515)	(1 515)
Dividendes et remboursements d'apports versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		(784)	(633)	(636)
Opérations avec les actionnaires		(2 019)	(2 048)	(2 135)
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme		2 031	2 906	3 919
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme		(2 828)	(616)	(612)
Remboursement d'emprunts à court terme		(343)	(194)	(605)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme		991	1 474	216
Intérêts nets payés	3	(336)	(253)	(354)
Autres flux liés aux activités financières		30	24	34
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers		(455)	3 341	2 598
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		(2 474)	1 293	463
Effet de change		(42)	121	195
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		27	589	1 103
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Ouverture		3 152	2 049	2 049
Clôture		3 179	2 638	3 152

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- a. Correspond au programme de rachat d'actions propres d'Activision Blizzard.

Tableaux de variation des capitaux propres condensés

Neuf premiers mois de l'exercice 2009 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA								Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserves et autres			Capitaux propres, part du groupe			
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social			Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion				Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008	1 170 197	6 436	7 406	(2)	10 570	(17)	(1 768)	8 785	22 625	4 001	26 626
Dividendes versés par Vivendi SA (1,40 euro par action) (a)	53 185	293	611	-	(1 639)	-	-	(1 639)	(735)	-	(735)
Dont augmentation de capital sur la partie versée en actions	53 185	293	611	-	(904)	-	-	(904)	-	-	-
Dont versés en numéraire	-	-	-	-	(735)	-	-	(735)	(735)	-	(735)
Exercice de plans de stock-options	116	1	1	-	-	-	-	-	2	-	2
Plans d'épargne groupe Vivendi (30 juillet 2009)	4 862	27	44	-	-	-	-	-	71	-	71
Autres opérations avec les actionnaires	456	2	(2)	-	28	-	-	28	28	-	28
Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA	58 619	323	654	-	(1 611)	-	-	(1 611)	(634)	-	(634)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(783)	(783)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	(455)	(b)	-	(455)	(455)	205	(250)
Opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	(455)	-	-	(455)	(455)	(578)	(1 033)
Résultat net	-	-	-	-	1 788	-	-	1 788	1 788	1 137	2 925
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(26)	(45)	(665)	(736)	(736)	(22)	(758)
Résultat global	-	-	-	-	1 762	(45)	(665)	1 052	1 052	1 115	2 167
Variations de la période	58 619	323	654	-	(304)	(45)	(665)	(1 014)	(37)	537	500
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2009	1 228 816	6 759	8 060	(2)	10 266	(62)	(2 433)	7 771	22 588	4 538 (c)	27 126

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- a. Lors de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 30 avril 2009, les actionnaires ont approuvé les propositions du Directoire relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2008. En conséquence, le dividende a été fixé à 1,40 euro par action. Vivendi a donné à ses actionnaires la possibilité de choisir le paiement en actions ou en numéraire de leur dividende versé au titre de l'exercice 2008.
 - Pour le paiement en actions, le prix d'émission unitaire des actions Vivendi avait été fixé à 17 euros. A l'issue de la période de choix, 55,47 % des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions, ce qui représente un renforcement des fonds propres de Vivendi d'un montant de 904 millions d'euros. L'augmentation de capital correspondante a été constatée le 4 juin 2009.
 - Le paiement en numéraire pour un montant de 735 millions d'euros a été effectué à compter du 4 juin 2009.
- b. Incidence du programme de rachat d'actions propres d'Activision Blizzard. Se reporter à la section 1.1.2 du rapport financier des neuf premiers mois de l'exercice 2009.
- c. Dont écart de conversion cumulé de 14 millions d'euros.

Neuf premiers mois de l'exercice 2008 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA								Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserves et autres			Capitaux propres, part du groupe			
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social			Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion				Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007	1 164 743	6 406	7 332	(2)	9 209	134	(2 737)	6 606	20 342	1 900	22 242
Dividendes versés par Vivendi SA (1,30 euro par action)	-	-	-	-	(1 515)	-	-	(1 515)	(1 515)	-	(1 515)
Exercice de plans de stock-options	117	1	1	-	-	-	-	-	2	-	2
Plans d'épargne groupe Vivendi (24 juillet 2008)	4 494	25	70	-	-	-	-	-	95	-	95
Autres opérations avec les actionnaires	427	2	-	(10)	33	-	-	33	25	-	25
Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA	5 038	28	71	(10)	(1 482)	-	-	(1 482)	(1 393)	-	(1 393)
Création d'Activision Blizzard (9 juillet 2008)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 397	1 397
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(436)	(436)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41	41
Opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 002	1 002
Résultat net	-	-	-	-	3 982	-	-	3 982	3 982	893	4 875
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	346	(118)	(5)	223	223	95	318
Résultat global	-	-	-	-	4 328	(118)	(5)	4 205	4 205	988	5 193
Variations de la période	5 038	28	71	(10)	2 846	(118)	(5)	2 723	2 812	1 990	4 802
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2008	1 169 781	6 434	7 403	(12)	12 055	16	(2 742)	9 329	23 154	3 890 (a)	27 044

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- a. Dont écart de conversion cumulé de 41 millions d'euros.

Exercice 2008

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA								Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserves et autres			Capitaux propres, part du groupe			
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social			Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion				Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007	1 164 743	6 406	7 332	(2)	9 209	134	(2 737)	6 606	20 342	1 900	22 242
Dividendes versés par Vivendi SA (1,30 euro par action)	-	-	-	-	(1 515)	-	-	(1 515)	(1 515)	-	(1 515)
Exercice de plans de stock-options	348	2	4	-	-	-	-	-	6	-	6
Plans d'épargne groupe Vivendi (24 juillet 2008)	4 494	25	70	-	-	-	-	-	95	-	95
Autres opérations avec les actionnaires	612	3	-	-	40	-	-	40	43	-	43
Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA	5 454	30	74	-	(1 475)	-	-	(1 475)	(1 371)	-	(1 371)
Création d'Activision Blizzard (9 juillet 2008)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 399	1 399
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(440)	(440)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	(69)	-	-	(69)	(69)	4	(65)
Opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	(69)	-	-	(69)	(69)	963	894
Résultat net	-	-	-	-	2 603	-	-	2 603	2 603	1 096	3 699
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	302	(151)	969	1 120	1 120	42	1 162
Résultat global	-	-	-	-	2 905	(151)	969	3 723	3 723	1 138	4 861
Variations de la période	5 454	30	74	-	1 361	(151)	969	2 179	2 283	2 101	4 384
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008	1 170 197	6 436	7 406	(2)	10 570 (a)	(17)	(1 768)	8 785	22 625	4 001 (b)	26 626

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- a. Les réserves sont essentiellement constituées du cumul des résultats des exercices antérieurs non distribués et du résultat net, part du groupe de l'exercice 2008.
- b. Dont écart de conversion cumulé de -24 millions d'euros.

Notes annexes aux états financiers condensés

Réuni au siège social le 12 novembre 2009, le Directoire a arrêté le rapport financier et les états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2009.

Les états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2009 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils figurent dans le Rapport annuel - Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 19 mars 2009 sous le numéro D.09-0139 (« Document de référence 2008 », pages 181 et suivantes) et des états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2009.

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Comptes intermédiaires

Les comptes condensés intermédiaires des neuf premiers mois de l'exercice 2009 sont présentés et ont été préparés sur la base des dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée dans l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ainsi, à l'exception des éléments décrits au paragraphe 1.2 infra, Vivendi a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (se référer notamment à la note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de ces états financiers, pages 190 et suivantes du Document de référence 2008) et les dispositions suivantes ont été retenues :

- o Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt. L'estimation du taux effectif annuel d'impôt prend notamment en considération la reconnaissance prévue sur l'exercice des actifs d'impôt différé précédemment non reconnus.
- o Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages au personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

1.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS

Nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2009

Les nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2009, décrites dans la note 1.5 « Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (page 208 du Document de référence 2008), qui trouvent à s'appliquer sur les neuf premiers mois de l'exercice 2009, n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes de Vivendi.

Application anticipée des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées à compter du 1^{er} janvier 2009

Les normes IFRS 3 - Regroupements d'entreprises, et IAS 27 - Etats financiers consolidés et individuels, révisées ont été publiées par l'IASB le 10 janvier 2008, adoptées dans l'UE le 3 juin 2009, et publiées au Journal officiel de l'UE le 12 juin 2009. Elles sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010. Toutefois, Vivendi a choisi de les appliquer par anticipation avec effet à compter du 1^{er} janvier 2009. Conformément aux dispositions des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, Vivendi comptabilise l'excédent entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis en déduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA.

Au 30 septembre 2009, l'incidence de l'adoption anticipée des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées sur les états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2009 concerne principalement le traitement des opérations de rachat de ses propres actions par Activision Blizzard, qui sont comptabilisées en déduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA à hauteur de l'excédent entre le coût d'acquisition (606 millions d'euros) et la valeur comptable des intérêts minoritaires correspondants (117 millions d'euros) et ne donnent donc pas lieu à un écart d'acquisition additionnel.

Note 2 Information sectorielle

L'activité du groupe Vivendi s'articule autour de cinq métiers de la communication : Activision Blizzard (se reporter à la note a. infra), Universal Music Group, SFR (se reporter à la note b. infra), Groupe Maroc Telecom (se reporter à la note c. infra) et Groupe Canal+.

Comptes de résultat

3e trimestre clos le 30 septembre 2009

(en millions d'euros)

	Activision Blizzard (a)	Universal Music Group (b)	SFR (b)	Groupe Maroc Telecom (c)	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	493	967	3 094	684	1 108	-	1	-	6 347
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	2	(4)	10	2	-	1	(11)	-
Chiffre d'affaires	493	969	3 090	694	1 110	-	2	(11)	6 347
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(396)	(885)	(2 043)	(275)	(778)	(16)	(9)	11	(4 391)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(31)	(4)	(3)	(1)	-	(9)	-	-	(48)
EBITDA	66	80	1 044	418	332	(25)	(7)	-	1 908
Coûts de restructuration	2	(12)	(4)	-	-	-	-	-	(14)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	-	7	3	(1)	-	-	-	9
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	-	-	-	-	(3)	-	-	(3)
Amortissements d'immobilisations corporelles	(13)	(10)	(202)	(80)	(32)	-	(1)	-	(338)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(22)	-	(155)	(22)	(17)	-	-	-	(216)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	33	58	690	319	282	(28)	(8)	-	1 346
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(26)	(71)	(24)	(7)	(7)	-	-	-	(135)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel (EBIT)	7	(13)	666	312	275	(28)	(8)	-	1 211
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence									47
Coût du financement									(116)
Produits perçus des investissements financiers									2
Autres charges et produits financiers									(30)
Impôt sur les résultats									(152)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession									-
Résultat net									962
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									600
Intérêts minoritaires									362

3e trimestre clos le 30 septembre 2008

(en millions d'euros)

	Activision Blizzard (a)	Universal Music Group (b)	SFR (b)	Groupe Maroc Telecom (c)	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	475	1 094	3 133	673	1 134	-	-	-	6 509
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	4	(2)	3	3	-	1	(9)	-
Chiffre d'affaires	475	1 098	3 131	676	1 137	-	1	(9)	6 509
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(460)	(936)	(2 059)	(274)	(846)	(31)	(10)	9	(4 607)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(21)	8	(7)	-	(1)	4	-	-	(17)
EBITDA	(6)	170	1 065	402	290	(27)	(9)	-	1 885
Coûts de restructuration	(35)	(12)	(100)	(1)	-	-	-	-	(148)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	1	-	-	-	(1)	-	-	-	-
Autres éléments opérationnels non récurrents	(3)	-	-	5	2	4	(2)	-	6
Amortissements d'immobilisations corporelles	(14)	(9)	(213)	(57)	(28)	(1)	1	-	(321)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(2)	-	(126)	(20)	7	-	-	-	(141)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	(59)	149	626	329	270	(24)	(10)	-	1 281
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(61)	(63)	(41)	(6)	(8)	-	-	-	(179)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(5)	-	-	1	-	-	-	-	(4)
Résultat opérationnel (EBIT)	(125)	86	585	324	262	(24)	(10)	-	1 098
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence									51
Coût du financement									(119)
Produits perçus des investissements financiers									1
Autres charges et produits financiers									2 281
Impôt sur les résultats									(254)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession									-
Résultat net									3 058
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									2 760
Intérêts minoritaires									298

Sur neuf mois au 30 septembre 2009

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers

Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels

Chiffre d'affaires

Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres

Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres

EBITDA

Coûts de restructuration

Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels

Autres éléments opérationnels non récurrents

Amortissements d'immobilisations corporelles

Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises

Résultat opérationnel ajusté (EBITA)

Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements

d'entreprises

Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements

d'entreprises

Résultat opérationnel (EBIT)

Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence

Coût du financement

Produits perçus des investissements financiers

Autres charges et produits financiers

Impôt sur les résultats

Résultat net des activités cédées ou en cours de cession

Résultat net

Dont

Résultat net, part du groupe

Intérêts minoritaires

Activision Blizzard (a)	Universal Music Group (b)	SFR (b)	Groupe Maroc Telecom (c)	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
1 986	2 969	9 229	1 975	3 362	-	4	-	19 525
-	9	1	24	6	-	1	(41)	-
1 986	2 978	9 230	1 999	3 368	-	5	(41)	19 525
(1 367)	(2 635)	(6 185)	(810)	(2 465)	(80)	(22)	41	(13 523)
(78)	-	(18)	(2)	(6)	(8)	-	-	(112)
541	343	3 027	1 187	897	(88)	(17)	-	5 890
(12)	(49)	(7)	-	-	(2)	-	-	(70)
-	8	-	3	(4)	-	-	-	7
-	-	-	(3)	-	35	-	-	32
(43)	(33)	(604)	(211)	(85)	(1)	(1)	-	(978)
(80)	-	(430)	(71)	(54)	-	(1)	-	(636)
406	269	1 986	905	754	(56)	(19)	-	4 245
(92)	(219)	(73)	(18)	(22)	-	-	-	(424)
-	-	-	-	-	-	-	-	-
314	50	1 913	887	732	(56)	(19)	-	3 821
								118
								(336)
								5
								(116)
								(567)
								-
								2 925
								1 788
								1 137

Sur neuf mois au 30 septembre 2008

(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers

Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels

Chiffre d'affaires

Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres

Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres

EBITDA

Coûts de restructuration

Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels

Autres éléments opérationnels non récurrents

Amortissements d'immobilisations corporelles

Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises

Résultat opérationnel ajusté (EBITA)

Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements

d'entreprises

Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements

d'entreprises

Résultat opérationnel (EBIT)

Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence

Coût du financement

Produits perçus des investissements financiers

Autres charges et produits financiers

Impôt sur les résultats

Résultat net des activités cédées ou en cours de cession

Résultat net

Dont

Résultat net, part du groupe

Intérêts minoritaires

Activision Blizzard (a)	Universal Music Group (b)	SFR (b)	Groupe Maroc Telecom (c)	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
919	3 133	8 418	1 915	3 389	-	3	-	17 777
-	9	2	15	2	-	-	(28)	-
919	3 142	8 420	1 930	3 391	-	3	(28)	17 777
(796)	(2 682)	(5 402)	(781)	(2 665)	(103)	(31)	28	(12 432)
(14)	18	(21)	(2)	(7)	25	-	-	(1)
109	478	2 997	1 147	719	(78)	(28)	-	5 344
(35)	(41)	(110)	-	-	-	-	-	(186)
1	1	(1)	3	(1)	-	-	-	3
(2)	1	1	4	1	18	(2)	-	21
(34)	(31)	(566)	(181)	(78)	(3)	1	-	(892)
(6)	-	(355)	(60)	(20)	-	(1)	-	(442)
33	408	1 966	913	621	(63)	(30)	-	3 848
(61)	(189)	(71)	(18)	(23)	-	-	-	(362)
(5)	(21)	-	-	-	-	-	-	(26)
(33)	198	1 895	895	598	(63)	(30)	-	3 460
								186
								(253)
								5
								2 271
								(794)
								-
								4 875
								3 982
								893

- a. Le 9 juillet 2008, Vivendi Games a fusionné avec Activision qui a été renommée Activision Blizzard. A cette date, Vivendi détenait un bloc de contrôle de 54,47 % (non dilué) dans Activision Blizzard. Au plan comptable, Vivendi Games est considérée comme étant l'acquéreur d'Activision, et par là même, les chiffres présentés au titre d'Activision Blizzard correspondent : (a) du 1^{er} janvier au 9 juillet 2008, aux données historiques de Vivendi Games ; et (b) à compter du 10 juillet 2008, aux activités combinées d'Activision et de Vivendi Games. Au 30 septembre 2009, Vivendi détient environ 57 % non-dilué d'Activision Blizzard.
- b. En raison de l'acquisition par SFR au cours du deuxième trimestre 2008 de 60,15 % du capital de Neuf Cegetel qu'il ne détenait pas, cette société est consolidée par intégration globale par SFR à compter du 15 avril 2008.
- c. Comprend Sotelma consolidé par intégration globale depuis le 1^{er} août 2009.

Au 30 septembre 2009, la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence comprend principalement la quote-part dans le résultat net de NBC Universal pour 55 millions d'euros au troisième trimestre 2009 (inchangé par rapport au troisième trimestre 2008) et 127 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2009 (contre 173 millions d'euros pour les neuf premiers mois de l'exercice 2008). Cette participation est classée dans le secteur opérationnel Holding & Corporate.

Pour la période allant du 1^{er} janvier au 14 avril 2008, la quote-part dans le résultat net de Neuf Cegetel s'est élevée à 18 millions d'euros. Cette participation était classée dans le secteur opérationnel SFR jusqu'au 14 avril 2008.

Note 3 Charges et produits des activités financières

Coût du financement

(en millions d'euros)

Charges d'intérêts sur les emprunts

Produits d'intérêts de la trésorerie

Coût du financement

Primes liées au remboursement par anticipation d'emprunts et frais d'émission ou d'annulation des lignes de crédit

3e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31
2009	2008	2009	2008	décembre 2008
123	138	366	328	450
(7)	(19)	(30)	(75)	(96)
116	119	336	253	354
4	5	11	22	16
120	124	347	275	370

Autres charges et produits financiers

(en millions d'euros)

Plus-value de cession d'activités

Dont plus-value liée à la dilution de 45,53 % de Vivendi dans Vivendi Games dans le cadre de la création d'Activision Blizzard

Moins-value de cession d'activités

Dont ajustements bilantiels liés à l'acquisition de Neuf Cegetel par SFR

Plus-value de cession d'investissements financiers

Dont plus-value liée au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire échangeable en actions Sogecable

Moins-value de cession d'investissements financiers

Dépréciation de la participation minoritaire dans NBC Universal

Composante financière du coût des régimes d'avantages au personnel

Primes liées au remboursement par anticipation d'emprunts et frais d'émission ou d'annulation des lignes de crédit

Variation de valeur des instruments dérivés

Effet de désactualisation des actifs et des passifs

Autres

Autres charges et produits financiers

3e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31
2009	2008	2009	2008	décembre 2008
20	2 321	36	2 323	2 332
-	2 318	-	2 318	2 318
(24)	(6)	(27)	(74)	(100)
-	-	-	(68)	(77)
-	3	2	100	100
-	-	-	83	83
1	(15)	(12)	(21)	(134)
-	-	-	-	(1 503)
(5)	(6)	(17)	(20)	(28)
(4)	(5)	(11)	(22)	(16)
(6)	6	(14)	12	(37)
(6)	(17)	(41)	(28)	(45)
(6)	-	(32)	1	10
(30)	2 281	(116)	2 271	579

Note 4 Impôt

(en millions d'euros)	3e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre 2008
	2009	2008	2009	2008	
(Charge)/produit d'impôt :					
Incidence du régime du bénéfice mondial consolidé	132 (a)	78	397 (a)	236	56
Autres composantes de l'impôt	(284)	(332)	(964)	(1 030)	(1 107)
Impôt sur les résultats	(152)	(254)	(567)	(794)	(1 051)

- a. En 2009, correspondent respectivement à 25 % et 75 % de l'économie d'impôt attendue au titre de l'exercice 2010. Pour mémoire, en 2008, l'économie d'impôt attendue en 2009 était en diminution compte tenu de l'anticipation de l'utilisation par SFR en 2009 des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel. Par décision en date du 13 mars 2009, l'agrément visé à l'article 209 quinquies du Code Général des Impôts (régime du bénéfice mondial consolidé) a été renouvelé pour la période courant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Il est rappelé que le régime fiscal du bénéfice mondial consolidé permet à Vivendi de consolider fiscalement ses pertes et profits avec les pertes et profits des sociétés du groupe contrôlées directement ou indirectement à 50 % au moins, situées tant en France qu'à l'étranger, ainsi que Canal+ SA. Se reporter à la note 6.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (page 222 du Document de référence 2008).

Il est rappelé que le groupe fiscal américain de Vivendi a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004. Le contrôle sur place s'est terminé le 30 juin 2009. A l'occasion de ce contrôle, Vivendi a déposé une réclamation qui a été accueillie favorablement par les autorités fiscales. En conséquence, le montant des déficits ordinaires reportables du groupe fiscal américain a été majoré, toutes choses égales par ailleurs, d'un montant de 975 millions de dollars américains.

Note 5 Réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté

(en millions d'euros)	Note	3e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre 2008
		2009	2008	2009	2008	
Résultat net, part du groupe (a)		600	2 760	1 788	3 982	2 603
<i>Ajustements</i>						
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		135	179	424	362	653
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (a)		-	4	-	26	40
Autres charges et produits financiers (a)	3	30	(2 281)	116	(2 271)	(579)
Variation de l'actif d'impôt différé lié au bénéfice mondial consolidé		(79)	69	(237)	207	378
Eléments non récurrents de l'impôt		130	(2)	519 (b)	-	26
Impôt sur les ajustements		(59)	(66)	(163)	(140)	(273)
Intérêts minoritaires sur les ajustements		(112)	(38)	(335)	(87)	(113)
Résultat net ajusté		645	625	2 112	2 079	2 735

- a. Tels que présentés au compte de résultat condensé.
- b. Correspond à hauteur de 602 millions d'euros à l'élimination du reversement de l'actif d'impôt différé lié à l'utilisation en 2009 par SFR des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel (337 millions d'euros pour la quote-part du groupe et 265 millions d'euros pour celle de l'actionnaire minoritaire de SFR).

Note 6 Résultat par action

	3e trimestres clos le 30 septembre				Sur neuf mois au 30 septembre				Exercice clos le 31 décembre	
	2009		2008		2009		2008		2008	
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat (en millions d'euros)										
Résultat net, part du groupe	600	600 (a)	2 760	2 760 (a)	1 788	1 783 (a)	3 982	3 982 (a)	2 603	2 606 (a)
Résultat net ajusté	645	645 (a)	625	625 (a)	2 112	2 106 (a)	2 079	2 079 (a)	2 735	2 735 (a)
Nombre d'actions (en millions)										
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (b)	1 227,2	1 227,2	1 168,1	1 168,1	1 194,6	1 194,6	1 165,7	1 165,7	1 167,1	1 167,1
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	1,6	-	4,7	-	1,7	-	5,1	-	4,1
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 227,2	1 228,8	1 168,1	1 172,8	1 194,6	1 196,3	1 165,7	1 170,8	1 167,1	1 171,2
Résultat par action (en euros)										
Résultat net, part du groupe par action	0,49	0,49	2,36	2,35	1,50	1,49	3,42	3,40	2,23	2,23
Résultat net ajusté par action	0,52	0,52	0,54	0,53	1,77	1,76	1,78	1,78	2,34	2,34

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est nul sur les périodes présentées. Le résultat net des activités, part du groupe correspond ainsi au résultat net, part du groupe.

- a. Comprend l'effet dilutif potentiel des plans de stock-option et des plans d'attribution gratuite d'actions Activision Blizzard.
- b. Net des titres d'autocontrôle (79 564 titres au 30 septembre 2009).

Note 7 Engagements

La présente note se lit en complément des informations relatives aux engagements donnés et reçus et aux actifs et passifs éventuels au 31 décembre 2008, tels que décrits dans la note 26 de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (pages 277 et suivantes du Document de référence 2008) et, le cas échéant, de la note 9 de ces états financiers.

Les principaux engagements contractés au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2009 sont décrits ci-après :

- **Convention d'investissement de Maroc Telecom avec l'Etat marocain :** Le 21 mai 2009, Maroc Telecom a signé une troisième convention d'investissement avec l'Etat marocain. Aux termes de cette convention, Maroc Telecom s'engage à réaliser sur les années 2009 - 2011 un programme d'investissements de 10,5 milliards de dirhams (soit environ 930 millions d'euros). Ces investissements, consacrés à l'extension des infrastructures et à leur modernisation, comprennent notamment des investissements dédiés à la couverture des régions rurales et montagneuses enclavées dans le cadre du programme d'accès aux télécommunications « PACTE ». Plus de 7 300 localités seront ainsi desservies à l'horizon 2011.
- **Engagements liés à l'obtention du bénéfice mondial consolidé :** Par décision en date du 13 mars 2009, l'agrément visé à l'article 209 quinquies du Code Général des Impôts (régime du bénéfice mondial consolidé) a été renouvelé pour la période courant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Dans ce cadre, Vivendi s'est engagé à poursuivre les engagements pris par le passé, notamment en matière d'aide à la création d'emplois.
- **Dans le cadre de la sortie anticipée des engagements locatifs liés aux trois derniers immeubles (Lindencorso, Anthropolis/Grindelwaldweg, Dianapark) en Allemagne intervenue fin novembre 2007 :** Vivendi est resté garant des obligations de paiement des loyers des sociétés cédées pour 344 millions d'euros (jusqu'au 31 décembre 2026). Vivendi a en outre apporté des garanties usuelles, aux acquéreurs, notamment fiscales. En contrepartie, Vivendi a reçu un nantissement sur la trésorerie des sociétés cédées à hauteur de 118 millions d'euros, ainsi qu'une contre-garantie donnée par l'acquéreur des sociétés à hauteur de 200 millions d'euros. En conclusion, l'exposition économique de Vivendi à ces garanties est désormais couverte. En outre, aux termes d'un accord intervenu en juin 2009 avec les acquéreurs, Vivendi recevra, à partir d'un compte nanti en sa faveur, un produit complémentaire de 40 millions d'euros en décembre 2009 auquel pourra s'ajouter un montant de 10 millions d'euros dépendant des conditions de la réorganisation de la structure. En contrepartie, les dates de dénouement des opérations correspondantes ont été portées au plus tard aux 31 décembre 2012 (Anthropolis/Grindelwaldweg), 31 mars 2016 (Dianapark) et 31 décembre 2016 (Lindencorso).

Le groupe n'a pas contracté d'autre engagement significatif au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2009.

Note 8 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Vivendi est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, gouvernementales, arbitrales et administratives.

La description des litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont partie (demandeur ou défendeur) est présentée dans le Document de référence 2008 (pages 286 et suivantes). Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 12 novembre 2009, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2009.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

Instruction du Pôle financier du Parquet de Paris

En octobre 2002, le Pôle financier du Parquet de Paris a ouvert une instruction, confiée à deux juges, pour diffusion dans le public d'informations fausses ou trompeuses sur les perspectives ou la situation de la société et pour présentation et publication de comptes inexacts, insincères ou infidèles (exercices 2000 et 2001). A la suite de la transmission, le 6 juin 2005, au Parquet d'un rapport d'enquête de l'AMF, l'instruction a fait l'objet d'un réquisitoire supplétif portant sur les rachats par la société de ses propres titres entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2001. Vivendi s'est constitué partie civile. Le 15 janvier 2008, les juges d'instruction ont signifié aux parties la fin de cette instruction. Le 23 janvier 2009, le Procureur de la République a transmis au juge d'instruction et aux parties civiles un réquisitoire définitif de non-lieu. Le 16 octobre 2009, le juge Jean-Marie d'Huy a ordonné un renvoi de toutes les parties devant le Tribunal correctionnel.

Securities class action aux Etats-Unis

Depuis le 18 juillet 2002, seize recours ont été déposés contre Vivendi, Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal du District sud de New York et le tribunal du District central de Californie. Le tribunal de New York a décidé, le 30 septembre 2002, de regrouper ces réclamations sous la forme d'un recours unique « In re Vivendi Universal SA Securities Litigation » qu'il a placé sous sa juridiction. Les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint, entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002, certaines dispositions du Securities Act de 1933 et du Securities Exchange Act de 1934 notamment en matière de communication financière. Le 7 janvier 2003, ils ont formé un recours collectif dit « consolidated class action », susceptible de bénéficier à d'éventuels groupes d'actionnaires réclamant des dommages et intérêts pour un montant indéterminé. Vivendi conteste ces griefs et n'a pas pris de provisions dans ses comptes.

La procédure de recherche de preuves, d'échanges de documents et d'auditions des témoins (« Discovery ») s'est achevée le 30 juin 2007.

En parallèle, le juge a décidé le 22 mars 2007, dans le cadre de la procédure de certification des plaignants potentiels (« class certification »), que les personnes de nationalité américaine, française, anglaise et hollandaise ayant acheté ou acquis des actions ordinaires ou des American Depositary Shares (ADS) Vivendi (anciennement Vivendi Universal S.A.) entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002 pourraient intervenir dans cette action collective. Vivendi a fait appel de cette décision le 9 avril 2007. Le 8 mai 2007, la Cour d'appel fédérale pour le Second Circuit a rejeté la demande d'examen, à ce stade de la procédure, de la demande d'appel formée par Vivendi et certains plaignants contre la décision de certification. Le 6 août 2007, Vivendi a déposé un recours contre cette décision devant la Cour Suprême des Etats-Unis. Ce recours a été rejeté le 9 octobre 2007.

Le 12 mars 2008, Vivendi a soumis au juge une demande de révision de sa décision de certification en ce qu'elle incluait les personnes de nationalité française dans la classe des plaignants potentiels. Le 31 mars 2009, le juge a rejeté cette demande. Le 14 avril 2009, Vivendi a déposé des conclusions devant la Cour d'appel du Second Circuit afin que celle-ci accepte d'examiner un appel de cette décision.

Depuis la décision du 22 mars 2007, plusieurs actions nouvelles à titre individuel ont été initiées contre Vivendi sur les mêmes fondements. Le 14 décembre 2007, le juge a décidé de consolider ces actions individuelles avec la class action, pour les besoins de la « Discovery ». Le 12 août 2009, la Cour a décidé de dissocier la class action des différentes actions individuelles qui feront l'objet d'un procès séparé. Le procès de la class action a commencé le 5 octobre 2009 à New York.

Elektrim Telekomunikacja

Vivendi est aujourd'hui actionnaire à hauteur de 51 % dans Elektrim Telekomunikacja Sp. z o. o. (Telco) et Carcom Warszawa (Carcom), deux sociétés de droit polonais qui ont acquis directement et indirectement 51 % du capital de Polska Telefonia Cyfrowa Sp. Z.o.o. (PTC), un des premiers opérateurs de téléphonie mobile en Pologne. Ces participations font l'objet de nombreux contentieux dont les principales mises à jour figurent ci-après.

Procédure d'exequatur de la sentence arbitrale de Vienne du 26 novembre 2004

Le 18 janvier 2007, à la suite du pourvoi de Telco, la Cour de cassation polonaise a cassé, pour vice de procédure et sans examen au fond, la décision des juges du fond polonais autorisant l'exequatur de la sentence arbitrale rendue à Vienne le 26 novembre 2004. L'affaire a été renvoyée devant le Tribunal de première instance de Varsovie.

Le 18 juin 2008, le Tribunal de Varsovie a reconnu la sentence arbitrale de Vienne du 26 novembre 2004, y compris le quatrième point décidant que le « tribunal arbitral n'a pas juridiction sur Telco et que toutes les revendications de Deutsche Telekom (DT) envers Telco ne peuvent être poursuivies dans cette procédure arbitrale ». Telco et DT ont fait appel de cette décision. Le 10 décembre 2008, la Cour d'appel de Varsovie a décidé de saisir, pour avis, les autorités autrichiennes sur les effets de la sentence en droit autrichien. Le 5 mai 2009, le Ministère de la Justice autrichien a confirmé que la sentence arbitrale de Vienne ne produisait aucun effet sur Telco en droit autrichien et le 24 septembre 2009, la Cour d'appel de Varsovie a refusé de reconnaître la sentence, qui ne peut donc produire aucun effet en Pologne.

Procédure arbitrale devant la London Court of International Arbitration (LCIA)

Le 22 août 2003, Vivendi et Vivendi Telecom International SA (VTI) ont déposé une demande d'arbitrage devant la London Court of International Arbitration (LCIA) à l'encontre d'Elektrim, Telco et Carcom. Ce litige porte essentiellement sur les violations par Elektrim du *Third Amended and Restated Investment Agreement* conclu le 3 septembre 2001 entre Elektrim, Telco, Carcom, Vivendi et VTI et qui régit les conditions de l'investissement de Vivendi et les relations entre Vivendi et Elektrim au sein de Telco et Carcom (le « Pacte »).

Le 22 mai 2006, le tribunal arbitral LCIA a rendu une sentence partielle confirmant la validité du Pacte qui était contestée par Elektrim. Le 18 septembre 2008, la Cour d'appel de Varsovie a définitivement reconnu cette sentence en Pologne.

Le 19 mars 2008, le tribunal arbitral a rendu une sentence en faveur de Vivendi jugeant qu'Elektrim avait violé les principes fondamentaux du Pacte en agissant systématiquement contre les intérêts de Telco afin de servir ses propres intérêts et en refusant de reconnaître le droit de Telco au bénéfice économique des actions PTC. Toutes les demandes reconventionnelles d'Elektrim ont été rejetées.

Le 12 février 2009, le tribunal arbitral a rendu une sentence finale condamnant Elektrim à verser à Vivendi 1,876 milliard d'euros (majorés des intérêts courus depuis février 2005) en réparation du préjudice subi du fait des violations intentionnelles du Pacte par Elektrim.

Le 9 juillet 2009, le tribunal de première instance de Varsovie a refusé l'exequatur de la sentence finale. Vivendi va faire appel de cette décision.

Procédure en responsabilité civile d'Elektrim à l'encontre de Vivendi devant le tribunal de Varsovie

Le 4 octobre 2006, Elektrim a assigné Vivendi en responsabilité civile devant le tribunal de Varsovie, reprochant à Vivendi de l'avoir empêché de récupérer les titres PTC à la suite de la sentence de Vienne du 26 novembre 2004. Elektrim réclame des dommages et intérêts correspondant à la différence entre la valeur de marché de 48 % de PTC et le prix payé par DT à Elektrim à la suite de l'exercice de son option d'achat, estimés à environ 2,2 milliards d'euros. Le 5 janvier 2009, le Tribunal de Varsovie a débouté Elektrim de sa demande. Le 26 février 2009, le Tribunal de Varsovie a annulé sa décision et va donc réexaminer la demande d'Elektrim.

Procédure devant le Tribunal fédéral de l'Etat de Washington (Etats-Unis)

Le 23 octobre 2006, Vivendi a déposé une plainte civile devant le Tribunal fédéral de l'Etat de Washington au titre de la loi RICO (« Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act ») reprochant à Deutsche Telekom AG, T-Mobile USA, Inc., T-Mobile Deutschland GmbH et M. Zygmunt-Solorz-Zak, principal actionnaire d'Elektrim, de s'être illégalement et frauduleusement appropriés la participation indirecte de Vivendi dans PTC. Vivendi réclame 7,5 milliards de dollars de dommages et intérêts. Le 5 juin 2008, le tribunal de Seattle, se considérant incompétent, a rejeté la demande de Vivendi. Vivendi a fait appel. Le 2 novembre 2009, l'appel de Vivendi a été rejeté.

Réclamation contre une ancienne filiale de Seagram

Une ancienne filiale de Seagram, cédée en décembre 2001 aux sociétés Diageo PLC et Pernod Ricard SA, ainsi que ces dernières et certaines de leurs filiales, font l'objet d'une réclamation de la part de la République de Colombie et de certaines de ses provinces devant le Tribunal de Première Instance du District Est de New York, pour de prétendues pratiques illicites et plus particulièrement une prétendue participation à un réseau de distribution illégale d'alcool et de blanchiment d'argent en Colombie, qui auraient eu un effet anticoncurrentiel sur le monopole de la production et de la distribution d'alcools du gouvernement colombien. Vivendi n'est pas partie à cette affaire et pourrait, sous réserve de ses droits, être appelé au titre des garanties données aux acquéreurs de son ancienne filiale, lesquels contestent l'ensemble de ces allégations. Le 25 septembre 2009, Diageo et Pernod Ricard ont définitivement relevé Vivendi de ses garanties dans cette affaire.

Compañía de Aguas de Aconquija et Vivendi contre la République d'Argentine

Le 20 août 2007, le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) a rendu une sentence arbitrale en faveur de Vivendi et de sa filiale argentine Compañía de Aguas de Aconquija dans le cadre d'un contentieux né en 1996, relatif à la concession d'eau de la Province argentine de Tucuman, détenue en 1995 et résiliée en 1997. La sentence établit que les actes des autorités

de la Province avaient porté atteinte aux droits de Vivendi et de sa filiale et contrevenaient aux dispositions du Traité franco-argentin de protection des investisseurs étrangers.

Le tribunal arbitral a accordé à Vivendi et à sa filiale 105 millions de dollars à titre de dommages, plus intérêts et frais. Le 13 décembre 2007, l'Etat argentin a déposé une demande d'annulation de la sentence arbitrale, en se fondant notamment sur un prétendu conflit d'intérêt concernant l'un des arbitres. Le 22 mai 2008, le CIRDI a nommé un comité ad hoc chargé de statuer sur cette demande d'annulation. La demande d'annulation a été examinée lors d'une audience qui s'est tenue du 15 au 17 juillet 2009.

Vivendi Deutschland contre FIG

A la suite d'une assignation en paiement du solde du prix de vente d'un immeuble déposée par CGIS BIM (filiale de Vivendi) contre la société FIG, cette dernière a, le 29 mai 2008, obtenu reconventionnellement de la Cour d'appel de Berlin, infirmant un jugement du Tribunal de Berlin, l'annulation de la vente. Vivendi a été condamné à récupérer l'immeuble et à payer des dommages-intérêts dont le montant n'est pas encore arrêté. Vivendi a fourni une garantie bancaire afin de pouvoir mener des négociations en vue d'un accord. Ces négociations n'ayant pu aboutir, CGIS BIM a contesté, le 3 septembre 2008, la régularité de l'exécution du jugement. Par décision de la Cour de Berlin en date du 8 octobre 2008, CGIS BIM a été déboutée de sa demande. Parallèlement, Vivendi a fait un recours de la décision devant la Cour Fédérale. Un arrêt de la Cour Régionale de Berlin en date du 23 avril 2009 a privé d'effets l'arrêt de la Cour d'appel du 29 mai 2008. Le 12 juin 2009, FIG a fait appel de cette décision devant la Cour d'appel de Berlin. La Cour d'appel de Berlin a proposé une médiation judiciaire que les parties ont acceptée. Une deuxième plainte, notifiée à CGIS le 3 mars 2009, a été déposée par FIG devant la Cour Régionale de Berlin afin d'obtenir des dommages-intérêts supplémentaires.

Réclamation de la société Centenary Holdings III Limited

Centenary Holdings III Limited (CH III), ancienne filiale de Seagram cédée en janvier 2004, a été mise en liquidation judiciaire en juillet 2005. Le 9 janvier 2009, le liquidateur de CH III a assigné certains de ses anciens administrateurs, Vivendi ainsi que ses anciens commissaires aux comptes. Agissant dans l'intérêt des créanciers de CH III, il soutient que les défendeurs auraient méconnu leurs obligations fiduciaires et leur devoir de conseil. Le 11 juin 2009, tous les défendeurs ont déposé leurs conclusions en réponse aux allégations du liquidateur.

Conseil de la concurrence – marché de la téléphonie mobile

La Chambre commerciale de la Cour de cassation, dans un arrêt du 29 juin 2007, a prononcé une cassation partielle de l'arrêt rendu le 12 décembre 2006 par la Cour d'appel de Paris ayant confirmé la condamnation de SFR par le Conseil de la concurrence, à une amende de 220 millions d'euros, en ce qu'il retenait des faits d'entente en raison d'échanges d'informations de 1997 à 2003 et infligeait, sur ce fondement, une sanction pécuniaire. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Paris, autrement composée. Le 11 mars 2009, la Cour d'appel a confirmé les condamnations pécuniaires prononcées à l'encontre des trois opérateurs. Le 10 avril 2009, SFR a formé un pourvoi en cassation.

Plainte de Bouygues Telecom contre SFR et Orange concernant le marché des terminaisons d'appels et de téléphonie mobile

Le Conseil de la concurrence (devenu Autorité de la concurrence) a été saisi d'une plainte de Bouygues Telecom contre SFR et Orange pour de prétendues pratiques anticoncurrentielles sur les marchés des terminaisons d'appels et de téléphonie mobile. Le 13 mars 2008, SFR a reçu une notification des griefs et a fait parvenir ses observations en réponse le 19 mai 2008. Le Conseil de la concurrence a rendu son rapport le 4 août 2008. Le 15 mai 2009, l'Autorité de la concurrence a décidé de surseoir à statuer sur la question du « ciseau tarifaire » et a renvoyé le dossier pour complément d'instruction.

Plainte de SFR contre Orange concernant l'offre « Unik 1 euro »

Le 5 décembre 2008, SFR a saisi le Conseil de la Concurrence d'une plainte pour abus de position dominante de la part d'Orange. SFR considère que l'offre « Unik 1 euro » constitue une pratique anticoncurrentielle. Le 2 avril 2009, l'Autorité de la concurrence a rejeté la demande de mesures conservatoires formulée par SFR mais a considéré qu'il y avait lieu de poursuivre l'instruction au fond.

Neuf Cegetel contre France Telecom sur la distribution de la chaîne Orange Foot

Le 27 juin 2008, Neuf Cegetel est intervenu à titre volontaire dans une action initiée par Free contre France Telecom relative à la distribution de la chaîne Orange Foot. Le 23 février 2009, le Tribunal de commerce a fait droit à la demande de Free et Neuf Cegetel et a considéré que l'offre Orange Foot, qui conditionne l'abonnement à la chaîne Orange Foot à la souscription d'un abonnement à l'offre ADSL Orange, constituait une vente subordonnée prohibée par le Code de la consommation. En conséquence, le Tribunal a enjoint à France Telecom de faire cesser la vente subordonnée de la chaîne Orange Foot d'ici un mois sous astreinte et a désigné un expert chargé d'établir un rapport sur le montant du préjudice subi par Neuf Cegetel et Free. Orange a saisi le Premier Président de la Cour d'appel de Paris en demandant la suspension de l'exécution provisoire du jugement. Le 31 mars 2009, cette demande a été rejetée. Orange a également interjeté appel sur le fond de l'affaire. Le 14 mai 2009, la Cour d'appel a infirmé le jugement du Tribunal et a rejeté les demandes de Neuf Cegetel et de Free, considérant que l'interdiction de la vente subordonnée se heurtait au régime institué par la Directive n°2005/29/CE du 11 mai 2005 relatives aux pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs. SFR Neuf a formé un pourvoi en cassation.

Tenor contre Groupe SFR Cegetel, Groupe France Telecom et Bouygues Télécom

Tenor (association d'opérateurs fixes, devenue Etna) a saisi le Conseil de la concurrence de pratiques mises en oeuvre par France Telecom, Cegetel, SFR et Bouygues Télécom dans le secteur des télécoms. Le 14 octobre 2004, le Conseil de la concurrence a notamment condamné SFR pour abus de position dominante. Le 20 novembre 2004, SFR a fait appel. Le 12 avril 2005, la Cour d'appel a infirmé la décision du Conseil de la concurrence en considérant que les pratiques n'étaient pas établies. Le 29 avril 2005, Etna a formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt. Le 10 mai 2006, la Cour de cassation a cassé l'arrêt au motif qu'il appartenait à la Cour de rechercher si les pratiques dénoncées avaient pour objet ou pour effet de fausser la concurrence. Le 2 avril 2008, la Cour d'appel de renvoi a rejeté les demandes formées par SFR. Le 30 avril 2008, SFR a formé un pourvoi en cassation. Le 3 mars 2009, la Cour de cassation a cassé l'arrêt du 2 avril 2008 en affirmant que les pratiques dites de « ciseaux tarifaires » ne pouvaient constituer en elles-mêmes des pratiques anticoncurrentielles et a renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Recours de SFR contre l'ARCEP devant le Conseil d'Etat

Le 2 février 2009, SFR a déposé une requête sommaire devant le Conseil d'Etat pour contester la décision de l'ARCEP fixant les tarifs de gros du mobile. SFR soutient que cette décision est contraire au droit européen ainsi qu'à l'intérêt des consommateurs en prévoyant une asymétrie de prix des terminaisons d'appels favorable à Bouygues Telecom. Le 24 juillet 2009, le Conseil d'Etat a partiellement invalidé la décision de l'ARCEP en jugeant trop élevé le tarif applicable à Bouygues Telecom à partir de mi-2010.

Affaires Parabole Réunion

En juillet 2007, le groupe Parabole Réunion a introduit une procédure devant le Tribunal de grande instance de Paris consécutive à l'arrêt de la distribution exclusive des chaînes TPS sur les territoires de La Réunion, de Mayotte, de Madagascar et de la République de Maurice. Par jugement en date du 18 septembre 2007, Groupe Canal+ s'est vu interdire sous astreinte de permettre la diffusion par des tiers des dites chaînes, sauf à proposer à Parabole Réunion leur remplacement par d'autres chaînes exclusives d'attractivité équivalente. Groupe Canal+ a interjeté appel au fond de ce jugement. Le 19 juin 2008, la Cour d'Appel de Paris a infirmé le jugement et débouté la société Parabole Réunion de ses principales demandes. Le 19 septembre 2008, Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation. Le 10 novembre 2009, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Parabole Réunion.

Parabole Réunion a parallèlement introduit une demande d'arbitrage devant le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris sur certaines questions relatives à l'auto-distribution de la chaîne Canal+ et demande à être indemnisé du prétendu préjudice subi. Le 12 décembre 2008, Groupe Canal+ a répondu en demandant la suspension de l'arbitrage dans l'attente d'une décision définitive sur sa demande d'exécution forcée du protocole du 30 mai 2008, demande formulée devant le Tribunal de commerce de Paris et a proposé à Parabole Réunion un nouveau contrat à des conditions tarifaires non discriminatoires. Le 15 juin 2009, le Tribunal de commerce a rejeté les demandes de Parabole Réunion ainsi que les demandes reconventionnelles de Groupe Canal+. Le 11 septembre 2009, le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris a, dans sa sentence arbitrale, rejeté la plupart des demandes de Parabole Réunion, notamment sur l'auto-distribution de la chaîne Canal+ à la Réunion. La demande concernant l'auto-distribution de Canal+ à l'Ile Maurice a été accueillie.

Parabole Réunion a également introduit une procédure devant le Tribunal de grande instance de Nanterre visant à la constatation du maintien de TPS Foot depuis le 1^{er} janvier 2008, à la mise à disposition par Groupe Canal+ d'une chaîne d'une attractivité équivalente et à la condamnation de Groupe Canal+ au versement de dommages et intérêts. Le 28 mai 2009, le juge de l'exécution de Nanterre a rejeté ces demandes ainsi que les demandes reconventionnelles de Groupe Canal+. Parabole Réunion a fait appel de cette décision.

Le 11 août 2009, Parabole Réunion a introduit une nouvelle procédure devant le Tribunal de grande instance de Paris visant principalement à la constatation du maintien de la chaîne TPS Foot.

Plainte de Vivendi contre France Telecom devant la Commission européenne pour abus de position dominante

Le 2 mars 2009, Vivendi a, conjointement avec Free, déposé une plainte devant la Commission européenne à l'encontre de France Telecom pour abus de position dominante. Vivendi et Free reprochent à France Telecom d'imposer des tarifs excessifs sur les offres d'accès à son réseau fixe ainsi que sur l'abonnement téléphonique. Au cours du mois de juillet 2009, Bouygues Telecom s'est joint à cette plainte.

Action collective contre Activision aux Etats-Unis

Au mois de février 2008, une action collective a été initiée aux Etats-Unis contre Activision et les membres de son Conseil d'administration sur les conditions de rapprochement d'Activision et de Vivendi Games, et contre Vivendi et ses filiales Jeux. Les plaignants alléguent notamment que les administrateurs d'Activision auraient manqué à leur devoir fiduciaire dans le cadre du rapprochement, que Vivendi et ses filiales se seraient rendus complices de ces manquements et que le prospectus préliminaire déposé par Activision le 31 janvier 2008 contiendrait certaines déclarations fausses et inexactes. Le 24 juin 2008, les plaignants ont déposé des conclusions de désistement d'instance à l'encontre de Vivendi, que la Cour a entérinées lors de son audience du 30 juin, en mettant définitivement Vivendi et ses filiales hors de cause. Le 1er juillet 2008, la Cour a rejeté la demande d'injonction des plaignants. En février 2009, les plaignants ont déposé une plainte amendée. Activision Blizzard a répondu aux conclusions des plaignants au début du mois de mai 2009. Le 24 juillet 2009, la Cour a accueilli les moyens soulevés par les défendeurs et débouté les demandeurs de leurs prétentions. Le 5 octobre 2009, les plaignants ont fait appel de cette décision.

Note 9 Evénements postérieurs à la clôture

Les principaux événements intervenus depuis le 30 septembre 2009 sont les suivants :

- **Offre publique de retrait des titres Jet Multimedia :** Suite au rachat en décembre 2008 par SFR de Jet Multimedia France, SFR a déposé en septembre 2009 auprès de l'Autorité des marchés financiers une offre publique de retrait visant les titres Jet Multimedia détenus par le public au prix de 6,50 euros par action. A la clôture de l'offre, le 28 octobre 2009, SFR détenait 98 % du capital de Jet Multimedia.
- **Constitution et financement de VEVO :** Le 19 octobre 2009, VEVO, le nouveau service Premium de clip-vidéo et de divertissements musicaux proposé par YouTube a bénéficié d'un investissement stratégique d'Abu Dhabi Media Company, un groupe multiplateforme de médias. Aux termes de cette opération, VEVO est constitué en entité indépendante entièrement financée, dont les actionnaires fondateurs sont Universal Music Group, Sony Music Entertainment et Abu Dhabi Media Company. Avec un lancement aux Etats-Unis et au Canada prévu vers la fin de cette année, VEVO sera un point d'ancrage et un réseau de syndication Premium des meilleurs contenus vidéos musicaux et servira de levier à l'énorme trafic actuel de YouTube.
- **GVT :**
 - **Acquisition par Vivendi de 37,9 % de GVT et d'options d'achat irrévocables pour 19,6 % supplémentaires de GVT :** Le 13 novembre 2009, Vivendi a conclu un contrat d'acquisition avec Swarth Investments LLC, Swarth Investments Holdings LLC et Global Village Telecom (Holland) BV, les fondateurs et actionnaires de contrôle de GVT (Holding) SA, et ainsi acquis 38 422 666 actions GVT, soit 29,9 % du capital et des droits de vote de GVT, à un prix de 56 BRL par action. En outre, Vivendi a acheté à des tiers 10 286 631 actions GVT (soit l'addition de 6 365 800 actions achetées sur le marché, à un prix entre 49 BRL et 50 BRL, et de 3 920 831 actions achetées le 13 novembre 2009 hors marché au prix de 56 BRL), soit 8,0 % du capital et des droits de vote de GVT. A cette même date, Vivendi a aussi conclu avec des tiers des contrats d'options d'achat d'actions irrévocables et dispose donc du droit d'acquérir 25 134 327 actions GVT au prix de 55 BRL, soit 19,6 % du capital et des droits de vote de GVT. Au total, Vivendi a acquis 37,9 % du capital et des droits de vote de GVT et dispose du droit d'acquérir 19,6 % du capital et des droits de vote de GVT. Le nombre total d'actions acquises par Vivendi, incluant l'exercice des options d'achats, s'élève à 73 843 624 actions, soit 57,5 % du capital et des droits de vote de GVT et 53,7 % du capital entièrement dilué.
 - **Lancement d'une offre publique obligatoire à un prix de 56 BRL portant sur 100 % du capital de GVT :** Conformément à la réglementation brésilienne, Vivendi va lancer une offre publique obligatoire à un prix de 56 BRL sur 100 % du capital de GVT à la suite de l'achat du contrôle de la société. La notice de l'offre publique obligatoire fournira les termes et les conditions détaillées (en incluant d'éventuels compléments de prix) des transactions mentionnées ci-dessus. L'offre publique de Vivendi sera lancée, après son enregistrement par la CVM (Comissão de Valores Mobiliários, l'autorité boursière du Brésil), à un prix de 56 BRL par action. Elle valorise GVT à environ 7,2 milliards de BRL ou 2,8 milliards d'euros. Vivendi analysera l'opportunité de procéder au retrait de la cote des actions GVT de la BM&FBOVESPA en fonction du résultat de l'offre publique.
 - GVT est le premier opérateur alternatif de télécommunications au Brésil et connaît une croissance de l'ordre de 30 % par an. Avec des solutions et des produits innovants dans la téléphonie et l'Internet, GVT est l'opérateur haut débit brésilien le plus performant et le plus proche des attentes des consommateurs en termes de qualité et d'offre de service. Vivendi entend s'inscrire dans une perspective de long terme au Brésil. L'objectif de Vivendi vise à renforcer la dynamique de GVT, à lui donner un actionariat définitif et à développer rapidement l'entreprise dans les régions où il est actuellement peu ou pas présent. Le projet d'acquisition de GVT correspond parfaitement à la stratégie de développement de Vivendi dans les pays à forte croissance.